

Cistes néolithiques de type Chamblandes à Bagnes-Villette (Valais, Suisse)

Autor(en): **Elbiali, Nagui / Gallay, Alain / Kramar, Christiane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte = Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie = Annuario della Società Svizzera di Preistoria e d'Archeologia**

Band (Jahr): **70 (1987)**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117063>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nagui Elbiali, Alain Gallay, Christiane Kramar et Christian Simon

Cistes néolithiques de type Chamblandes à Bagnes-Villette (Valais, Suisse)

Lors de travaux de terrassement en relation avec la construction d'une villa des ouvriers découvrent en août 1984 deux cistes néolithiques au lieu-dit les Dzardis, à Villette, commune de Bagnes (Valais) (fig. 1). Les fouilles menées sur ce site cette année-là, et en 1985, sous la direction de N. Elbiali, permettent de dégager quatre cistes et des vestiges de pratiques rituelles associées à ces tombes. L'intérêt de ce petit ensemble réside à la fois dans la localisation de la nécropole à une altitude assez élevée, dans les traces d'aménagement du sol de la nécropole et dans certaines caractéristiques anthropologiques et paléopathologiques des sujets inhumés.

La localisation des tombes est la suivante:

- Lieu-dit:* Les Dzardis, près du village de Villette.
Commune: Bagnes, district d'Entremont (Valais, Suisse).
Coordonnées: 582 240/103 533, carte nationale 1325 (1:25000). Altitude 831 m.
Cadastre: Parcelle 17828, plan folio 43 au 1:1000, propriété de Madame Michèle Bruchez.

1. Contexte scientifique

La dernière vue d'ensemble portant sur les cistes de type Chamblandes du haut bassin rhodanien remonte à la thèse d'A. Gallay (1977). Ce travail portait essentiellement sur la question de la datation et de l'attribution culturelle de ce type de sépulture courant sur les rives du Léman, en Valais, et dans le val d'Aoste. L'analyse entreprise concluait au rattachement de ce rituel funéraire à la civilisation de Cortaillod.

Depuis lors plusieurs découvertes sont venues enrichir nos connaissances du sujet sans remettre fondamentalement en question cette attribution.

Sur le site de *Sion VS, Petit-Chasseur*, trois petits coffres contenant des restes de nouveau-nés se trouvaient directement associés à des restes d'habitation du Cortaillod (Fouilles 1972, Winiger 1985).

A *Saint-Léonard VS*, P. Corboud a fouillé en 1976–77 trois cistes contenant, fait exceptionnel, un riche mobilier



Fig. 1 Vue générale de la région du Châble VS. Premier plan, cône torrentiel du Châble; second plan, cône torrentiel de Villette; sur la droite, cône fluvioglacière de Fontenelle. Le site des Dzardis se trouve au centre de la photo à la base du cône torrentiel de Villette (chantier et grue).

funéraire avec notamment des haches polies et des pointes de flèches triangulaires. Ces sépultures recoupaient un niveau d'habitation avec deux foyers (Corboud 1986).

A Sembrancher VS, Crétaz Polet, non loin de Villette, cinq cistes se rattachaient à un petit horizon d'habitat Cortaillod daté de 5170 ± 150 BP (CRG 717) (Gallay et Corboud 1980; Wermus 1981 et 1983; Masserey 1984; Rohrer-Wermus, Masserey et Pousaz 1986).

A Sion VS, Sous-le-Scex de très nombreuses cistes occupent des horizons datés de 5570 ± 80 BP (CRG 567) à 4930 ± 150 BP (CRG 571). Les fouilles en cours sur ce site permettent d'affirmer que ce type de sépulture était déjà en usage au Néolithique moyen 1, avant le développement du Cortaillod classique, mais qu'il n'occupait par contre que la première moitié du Néolithique moyen 2 (Cortaillod de type Petit-Chasseur). La fin du Cortaillod (Cortaillod de type Saint-Léonard) ne possède en effet, sur ce site, que des sépultures repliées en pleine terre (Brunier, Martinet et Elbiali 1986).

En 1973–74, une partie d'une nécropole était fouillée à *Corseaux-sur-Vevey VD* (Kramar, Sauter et Weidmann 1978), dont l'anthropologie a fait l'objet de la thèse de Ch. Kramar (Kramar-Gerster 1982). Enfin une fouille de sauvetage entreprise en 1984 sur le site éponyme de *Pully VD, Chamblandes* permettait de dégager neuf nouvelles sépultures et d'obtenir deux datations de 5485 ± 120 BP (poche charbonneuse sans relation stratigraphique avec les tombes, CRG 545) et 5055 ± 80 BP (tombe 2, CRG 522) (Moinat et Simon 1986).

L'ensemble de ces observations permet désormais de situer les cistes néolithiques de type Chamblandes dans une fourchette chronologique couvrant à la fois les temps pré-Cortaillod contemporains des Vases à Bouches Carrées de Ligurie, et le Cortaillod classique de type Petit-Chasseur (Gallay, 1986-1). Aux Arene Candide en effet des tombes en ciste de type Chamblandes sont étroitement associées à des niveaux contenant des Vases à Bouches Carrées. Ces dernières sont creusées dans les niveaux 22 à 26 (fouilles L. Bernabò Brea) et obturées par le niveau 21 (Bernabò Brea 1946 et 1956). Le tableau 1 regroupant l'ensemble des datations C14 obtenues pour ces niveaux permet de situer les cistes vers 5500 BP (Maggi 1977; dates compilées dans Gallay, Olive, Carazzetti 1983).

Les données concernant l'aménagement des cimetières et notamment d'éventuels dispositifs de surface marquant les sols des nécropoles restent malheureusement encore rares, ce qui confère au site de Villette un intérêt certain.

Parallèlement des recherches étaient entreprises pour mieux comprendre l'implantation géographique de l'occupation Cortaillod en Valais (Crotti et al. 1983). Le modèle proposé suggérait que l'occupation néolithique restait limitée à l'étage collinéen au-dessous de 800 m d'altitude. Ce modèle était pourtant radicalement combattu par O. May (May 1985; Gallay 1986-3) pour qui l'implan-

	Fouilles Bernabò Brea	Fouilles Tinè
V.B.C. final		Niv. 8: MC - 754 : 5470 ± 100 BP
V.B.C. récent	Niv. 14-15 Niv. 16-19 : R-103 : 5465 ± 50 BP Niv. 20 : Pi-27 : 5435 ± 135 BP Niv. 21 Tombes en ciste Niv. 22 : R-102 : 5335 ± 50 BP (Niv. 21-24)	Niv. 9-11 Niv. 12 : LJ-4137 : 5700 ± 90 BP (5730 ± 90 BP) MC-753 : 5800 ± 120 BP MC-755 : 5860 ± 130 BP LJ-4136 : 5940 ± 80 BP (5970 ± 80 BP)
V.B.C. ancien	Niv. 23-25	Niv. 13 : LJ-4138 : 5940 ± 100 BP (5970 ± 80 BP) MC-752 : 6000 ± 100 BP LJ-4142 : 6070 ± 90 BP (6100 ± 90 BP) LJ 4140 : 6090 ± 90 BP (6120 ± 90 BP) LJ-4141 : 6220 ± 100 BP (6250 ± 90 BP)

Tableau 1. Finale Ligure, grotte des Arene Candide. Datations C14 et insertion stratigraphique des tombes en cistes. Maggi (1977) corrèle le niveau 13 des fouilles Tinè avec les niveaux 23 à 25 des fouilles Bernabò Brea. (Dates C14 entre parenthèses: valeurs proposées dans Maggi 1977).

tation néolithique principale devait se situer dans la zone des céréales entre 900 m et 1500 m d'altitude. Cette question fait actuellement l'objet d'une recherche programmée entreprise avec l'aide du Fonds national de la recherche scientifique et de l'Etat du Valais par le PAVAC (Prospection archéologique du Valais et du Chablais). Par sa situation relativement élevée, Villette apporte dans ce cadre un élément de discussion non négligeable.

Trois domaines font donc actuellement l'objet de recherches et de discussions: la durée et l'insertion chronologique de ce type de sépulture, l'organisation de surface des cimetières, la situation des cimetières dans l'organisation territoriale des habitats du Néolithique alpin. L'intérêt du site de Villette peut être jugé par rapport à ces questions.

2. Historique des recherches

2.1. Découvertes anciennes

Quelques découvertes préhistoriques anciennes ont été signalées aux environs du village de Villette. En 1880 paraît dans l'ASA, No 1, un article de H.-O. Wirz, qui mentionne une pierre à cupules à Villette, commune de Bagnes. Il s'agit d'une grande stèle plate prise alors dans un mur en pierres sèches. Elle mesure 145 cm de long, 70 cm de large et 10 cm d'épaisseur. Une de ses faces est gravée de 11 cupules d'un diamètre de 5 à 6 cm, profondes de 1 à 2 cm.

C'est apparemment la même pierre qui est mentionnée par B. Reber 1912 (p. 276), comme provenant du lieu-dit «Teeudraya», toponyme dérivé du patois, signifiant le coudrier ou le noisetier, actuellement situé au coeur du village. L'auteur mentionne 13 cupules et donne une figure plus explicite de la pierre où l'on distingue en outre deux petites croix ainsi que deux initiales plus récentes. Deux des cupules sont reliées par une rainure. On ignore malheureusement ce qu'est devenue cette pierre qui n'a pas été retrouvée et dont les habitants actuels de Villette ignorent l'existence.

En 1972, une tombe en dalles est mise au jour lors de la construction d'un immeuble locatif sur la parcelle No 17951 (plan folio No 33), à 130 cm sous le niveau actuel du sol. Ce coffre en dalles de schiste dont les dimensions exactes ne sont pas connues abritait un individu en position allongée. Il s'agit d'une tombe se rattachant soit au Bronze ancien, soit au Moyen Age (Plumettaz 1984).

En 1976 enfin deux tombes sont détruites lors de travaux effectués sur une parcelle sise au nord du terrain précédent sans donner lieu à des observations.

2.2 Fouilles 1984

C'est en creusant les tranchées de fondation d'une villa que les ouvriers de l'entreprise Gillioz-Gabbud de Bagnes découvrent, à l'angle sud-est du futur bâtiment, le 2 août 1984, deux petits coffres en dalles de pierres. Un coup de dynamite destiné à faire sauter un bloc fait apparaître tout d'abord la dalle de couverture de la tombe 1 qui est partiellement disloquée et la dalle latérale sud de la tombe 2. Les ouvriers voient alors la tombe 1 par une ouverture pratiquée dans la dalle de couverture puis remblaient la zone avec de la terre laissant apparaître les vestiges des dalles recouvrant la sépulture (fig. 14).

Ils perforent ensuite la dalle latérale de la tombe 2 provoquant l'effondrement d'une partie de la couverture (cf. stratigraphie 1). Ils ont toutefois le temps de prélever le crâne, laissant en place le reste du squelette.

Le vendredi 3 août Mme Bruchez prévient, par l'intermédiaire de Mme Marthe Carron, le Service des Monuments historiques de l'Etat du Valais, à Sion, qui nous confie la tâche d'intervenir d'urgence. N. Elbiali se rend le soir sur les lieux de découverte et prend, avec l'accord du Département d'Anthropologie de l'Université de Genève, les dispositions pour intervenir. Ces tombes sont les premières de ce type dans la vallée de Bagnes.

Les travaux de 1984 se déroulent du 3 au 17 août et comportent:

1. la fouille et le prélèvement du coffre de la tombe 1,
2. la fouille fine de la zone entourant la tombe 2 sur 4 m² environ, afin d'étudier d'éventuels aménagements de surface,

3. la fouille fine des restes de l'inhumation contenue dans la tombe 2,
4. le relevé stratigraphique des coupes 1 à 4.

2.3. Fouilles 1985

Grâce au consentement de la propriétaire et à l'appui du Service des Monuments historiques de l'Etat du Valais les fouilles peuvent reprendre en 1985 dès le 22 avril à l'extérieur de la zone alors bâtie. N. Elbiali surveille tout d'abord l'aménagement de la rampe d'accès au garage au sud-est de la villa. Cette zone se révèle dépourvue de tout vestige préhistorique.

Une surface de 16 m² ouverte dans l'angle sud-ouest apparaît par contre rapidement plus intéressante, avec la découverte de deux nouvelles tombes et d'une structure de dalles verticales. Après un sondage effectué à la pelle mécanique dans les carrés E1 entre S1 et S4 et la découverte d'une nouvelle ciste (T3) il est possible de dégager sur une large surface le sommet de la couche 8 correspondant aux «terres rouges» valaisannes et de fouiller une nouvelle tombe (T4). La documentation récoltée comprend, outre le relevé de la surface de la couche 8, les relevés des tombes et trois stratigraphies (coupes 5, 6 et 7).

3. Géologie et contexte stratigraphique

Fortement encaissée la vallée de Bagnes doit son modelé aux événements géologiques qui ont affecté la zone à partir du retrait glaciaire. Nous rappellerons brièvement ces événements en nous référant au travail de M. Burri (1974) et à la notice de la feuille 1325, Sembrancher, de l'atlas géologique de la Suisse au 1:25000 (Burri et Jemelin 1983). Les observations faites sur les fouilles de Sembrancher compléteront ces données (Rohrer-Wermus, Masserey et Pousaz 1986).

3.1. Le Quaternaire des Drances

L'implantation préhistorique se situant principalement en bordure immédiate des Drances nous retiendrons essentiellement les unités géologiques qui ont contribué à la genèse de la morphologie actuelle de la vallée (fig. 2).

Moraine würmienne

La moraine würmienne ainsi que les sédiments fluvio-glaciaires et glaciolacustres associés sont essentiellement localisés en altitude où ils sont repérables jusque vers 2000 m lorsqu'ils ne sont pas obturés par des sédiments glaciaires holocènes. La moraine würmienne forme néanmoins

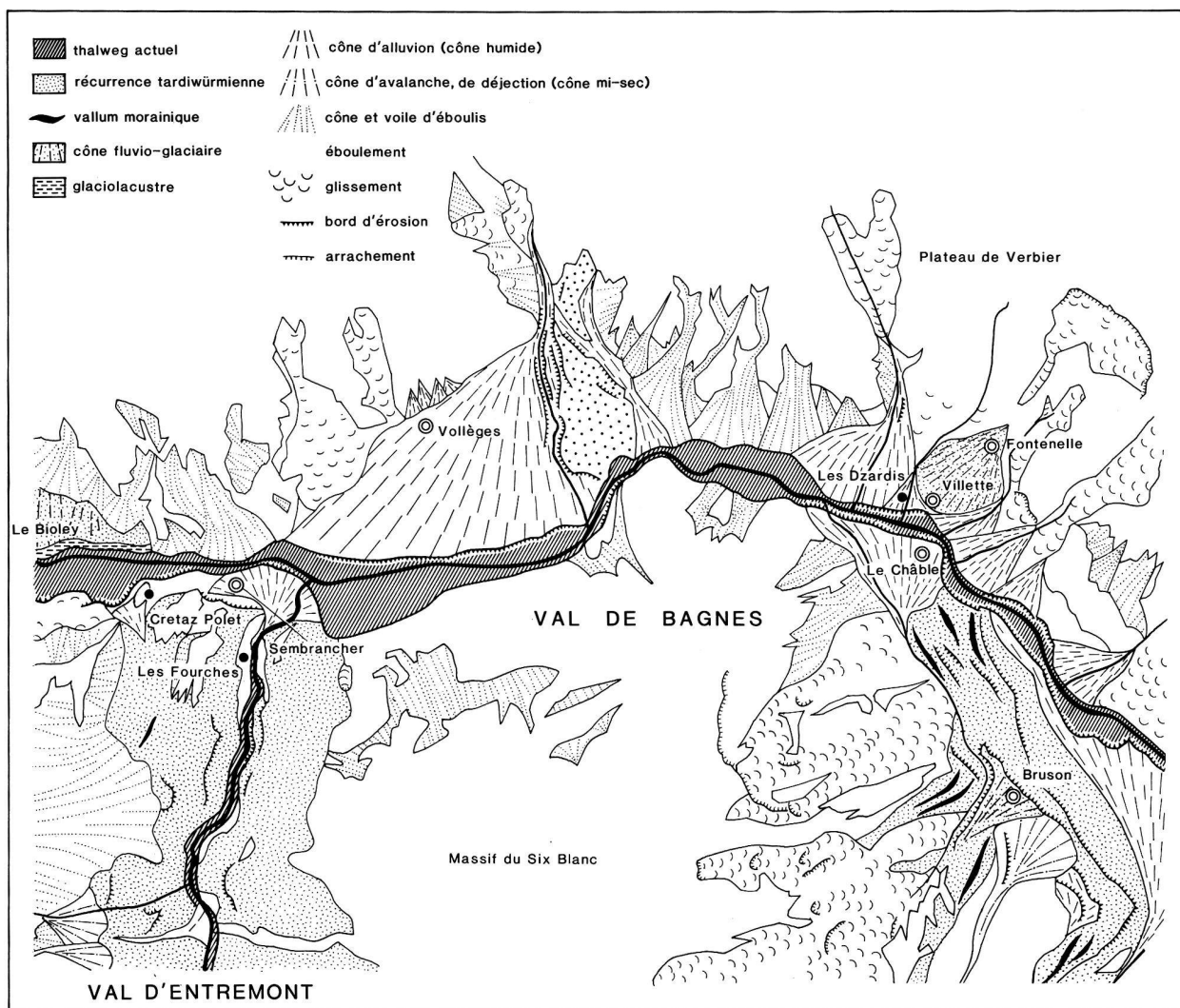


Fig. 2. Formations quaternaires de la vallée de Bagnes. Seules les formations en relation avec le thalweg ont été retenues. D'après Burri et Jemelin, 1983.

une partie du plateau de Verbier et le flanc septentrional du Six-Blanc où elle atteint la plaine, sur la rive gauche de la Drance de Bagnes, en face du cône de Vollèges.

Récurrence tardiwürmienne

Les sédiments morainiques situés au niveau des thalwegs se rattachent par contre à une récurrence tardive des glaciers locaux dont il est possible de cerner l'ampleur approximative (cf. Burri 1974, fig. 6, et notre fig. 3):

1. le glacier de la Forclaz parvenait jusqu'à Martigny,
2. le glacier issu du vallon de Champex barrait la vallée de la Drance au niveau des Vallettes,
3. le glacier d'Entremont atteignait Sembrancher,
4. le glacier de Bagnes se terminait un peu en aval du Châble.

Les moraines de cette récurrence combtent actuellement le val d'Entremont jusqu'à Sembrancher et le val de Bagnes jusqu'au Châble.

On associe à cet épisode des cônes fluvioglaciaires édiés en bordure des glaciers par des torrents périglaciaires. Ces édifices sont particulièrement bien développés dans la région du Châble (cônes de Fontenelle et cône de Bruson).

Les barrages créés par les glaciers de la Forclaz puis par celui du Vallon de Champex paraissent avoir créé des lacs de barrage, dont le plus récent occupait la cuvette de Sembrancher. Son niveau devait se situer vers 750 m d'altitude. Le glacier d'Entremont venait y mourir au niveau de Sembrancher.

Des argiles rubanées sédimentées dans ce lac ont été observées lors de la construction de la route. Des graviers glacio-lacustres forment également la base du cône fluvioglaciaire du Bioley dont la coupe est bien visible sur la rive droite de la Drance en aval de Sembrancher. Aux environs du Crétaz Polet à l'est de la gare de Sembrancher des sédiments graveleux et sableux, encore visibles dans la gravière située à l'est du Crétaz Polet, se rattachent à cet épisode et devaient correspondre à une moraine partiel-

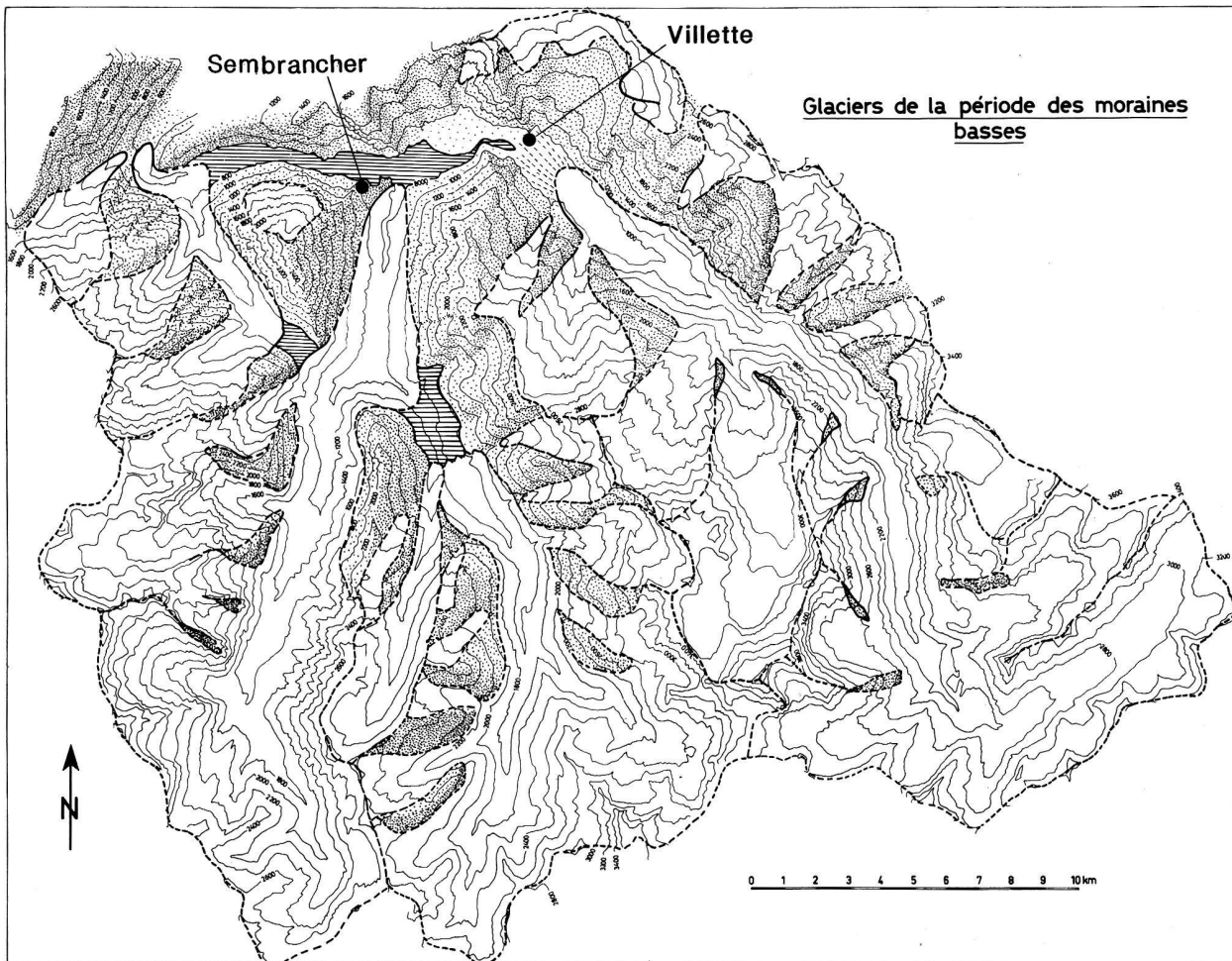


Fig. 3. Extension des glaciers dans les vallées de Bagnes et d'Entremont au stade des moraines basses. D'après Burri, 1974.

lement souslacustre. Ils forment la base de la stratigraphie du site préhistorique de Sembrancher (Rohrer-Wermus, Masserey et Pousaz 1986).

L'âge absolu de cette récurrence reste difficile à préciser. Dans son article de 1957, M. Burri la situait au Dryas III. On admet actuellement une datation plus haute pour cet épisode rattachable au stade des *moraines basses* valaisannes (Pignat et Crotti 1984; Gallay 1983). Il semble en effet possible de les rattacher aux ultimes fluctuations ayant affecté le grand retrait des glaciers alpins à la fin du Dryas I.

Cette logique conduit à attribuer au Dryas III le stade des *moraines intermédiaires* de Burri 1974 (communication personnelle de l'auteur, panneau de l'exposition «Le Valais avant l'Histoire», Sion 1986, Burri 1986 et 1987, fig. 78). Les moraines de ce stade sont repérables aujourd'hui vers 2000 m d'altitude à quelques km en aval des fronts de 1850. A l'époque le val de Bagnes était donc totalement dégagé de glaces et il fallait remonter en amont de Lourtier pour rencontrer la première langue glaciaire barrant la vallée et appartenant au glacier de Corbassière.

Episodes holocènes

La période holocène est essentiellement caractérisée au niveau de la vallée par des cônes d'alluvions et d'éboulis affectant les versants, notamment la rive droite de la Drance de Bagnes.

Parmi ces derniers, il est possible de distinguer:

Des éboulements. De grands éboulements morphologiquement bien individualisés sont rares. On peut mentionner la zone située à l'est du cône de Vollèges essentiellement formé d'ovaille.

Des cônes et voiles d'éboulis. Ces cônes se situent à la base de la plupart des parois rocheuses de la région.

Des cônes d'avalanche. Ce sont des cônes mi-secs de base de versant caractérisé par une nature plus chaotique, non triée et non lavée des matériaux.

Des cônes d'alluvions. Les cônes d'alluvions édifiés par les torrents latéraux sont relativement nombreux et bien développés. Le plus grand d'entre eux, celui de Vollèges, a dû commencer à s'édifier très tôt lors d'une phase stationnement amont du glacier de Bagnes pendant la récurrence de la fin du Dryas I. Certains cônes, comme celui de Vil-

lette où se trouve la nécropole des Dzardis, sont caractérisés par une sédimentation très grossière comprenant de nombreux blocs et par une pente relativement forte (17,7 % pour le cône de Villette). Cette même sédimentation extrêmement grossière était visible au débouché du val d'Entremont dans le petit cône de Sembrancher lors des travaux de construction du nouveau pont en 1985. Elle témoigne de la violence des écoulements torrentiels de la région. La plupart de ces cônes sont aujourd'hui stabilisés par les cultures et les prés de fauche à l'exception des chenaux d'écoulement actuels qui peuvent encore transporter des masses considérables de sédiments comme c'est le cas du Merdenson sur le cône de Vollèges.

Outre les *sédiments alluviaux actuels* formant notamment la plaine de Sembrancher on mentionnera également quelques placages de *loess* altérés en rouge à leur fraction supérieure lors de la pédogénèse atlantique et des terres superficielles, dont l'étage classique des *terres rouges* repéré notamment sur les sites préhistoriques de Sembrancher, Crétaz Polet, et Sembrancher, les Fourches (Gallay 1984; Rohrer, Masserey et Pousaz 1986). Au Crétaz Polet, ces terres rouges englobent un épisode chronologique relativement long allant du Bronze ancien à la période de La Tène, alors que le Néolithique de type Cortailod se trouve dans la partie superficielle des loess altérés.

3.2. Stratigraphie du site de Villette, les Dzardis

Les tombes sont implantées dans la partie inférieure d'un double cône torrentiel de pente moyenne situé en contrebas du plateau de Verbier et alimenté par deux torrents descendant de ce dernier. La carte géologique de la Suisse au 1:25 000 (feuille 1325, Sembrancher) la cartographie comme cône d'alluvion (cône humide) actuel par opposition au cône de Fontenelle situé immédiatement à l'est (à la base duquel est situé Villette). Ce dernier est considéré comme un cône fluvio-glaciaire de la récurrence dryasique.

Les stratigraphies observées en 1984 et 1985 sont les suivantes (fig. 5).

Stratigraphie 1984 en relation avec T1 et T2 (Stratigraphies 1 à 4).

Couches 1 à 5: Humus, cône torrentiel supérieur, limon gris avec gravillon.

Couche 6: Terre caillouteuse à matrice fine très compacte contenant des fragments de schistes carbonifères. Coloration grise brunâtre.

Couche 7: Niveau charbonneux d'origine anthropique.

Couche 8: Terre graveleuse et gravillonneuse brun-rouge. Niveau d'implantation des fosses des tombes marqué par des traces charbonneuses sur les coupes 1, 3 et 4.

Couche 9: Loess altéré jaune foncé et grisâtre.

Couche 10: Loess gris avec taches orangées.

Couche 11: Alluvions grossières du cône torrentiel à gros blocs.

Stratigraphie 1985 en relation avec T3 et T4 (Stratigraphies 5 à 7)

Couche 1: Humus, terre arable.

Couche 2: Limon brun foncé avec de nombreuses petites pierres de 5 à 10 cm. Beaucoup de gravier, ainsi que des fragments de dalles de schiste décomposées.

Couche 3: Limon noir fin.

Couche 4: Limon argileux gris.

Couche 5: Limon brun-noir fin avec petites pierres de 3 cm, plus clair à la base (couche 5B).

Couche 6: Petit gravier bleuté, mélangé par endroit avec le limon de la couche 5. Ce niveau a probablement partiellement érodé la couche 7 dans la zone W4/S1-S4.

Couche 7: Limon brun avec petits cailloux, plus foncé à la base, présence de charbons de bois.

Couche 8: Limon brun rouge gravillonneux, plus foncé vers le centre, pierres aux arêtes vives, petites dalles de schistes calcaires et nodules oxydés de couleur orangée.

Couche 9: Loess gris et pierres aux arêtes vives.

Couche 10: Argile pure bleutée, rougie à la base et mélangée de sables.

Couche 11: Alluvions du cône torrentiel très hétérométriques comprenant:

- Alluvions formées de sable fin, de gravier roulé et de pierres arrondies de grandes tailles,
- Zones à matrice argileuse et sableuse avec pierres arrondies et pierres aux arêtes vives associées à quelques dalles horizontales ou verticales,
- Sables avec pierres aux arêtes vives,
- Gros blocs pris dans du sable.

On complètera ces données par quelques remarques concernant les coupes relevées.

Stratigraphie 1 (fig. 6)

Cette stratigraphie recoupe la tombe 2 dont le fossé d'implantation, comblé de pierres, se situe en surface de la couche 9 alors que la couche de terre rouge 8 recouvre l'ensemble. On distingue à l'interface des couches 8 et 9, soit au niveau du sol de la nécropole, un mince niveau charbonneux qui se rattache à un petit foyer en cuvette se situant à l'est de la tombe. Les couches torrentielles superficielles, enlevées par les ouvriers, ne sont pas représentées. La dalle latérale de la tombe, brisée lors de la découverte, subsiste partiellement. La dalle de couverture débord largement à l'ouest la dalle d'extrémité de la ciste.

Stratigraphie 2 (fig. 7)

Les couches torrentielles superficielles, détruites, ne sont pas représentées. La terre rouge de la couche 8 se termine en sifflet vers l'amont de la couche alors que les deux couches loessiques 9 et 10 sont pratiquement confondues. La couche torrentielle inférieure 11 comporte de très gros blocs roulés.

Stratigraphies 3 et 4 (fig. 8)

Cette coupe située à l'angle des fondations de la villa borde la tombe 2. Le fossé d'implantation n'est visible que sur la coupe 3 et part du sommet de la couche 9. La couche

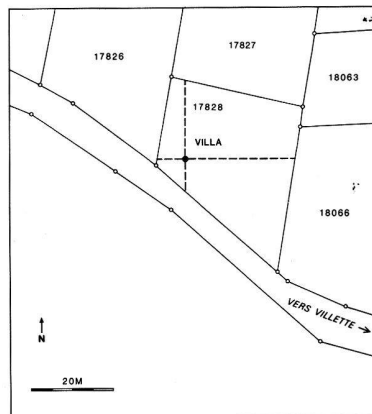


Fig. 4. Villette, Les Dzardis. Références cadastrales.

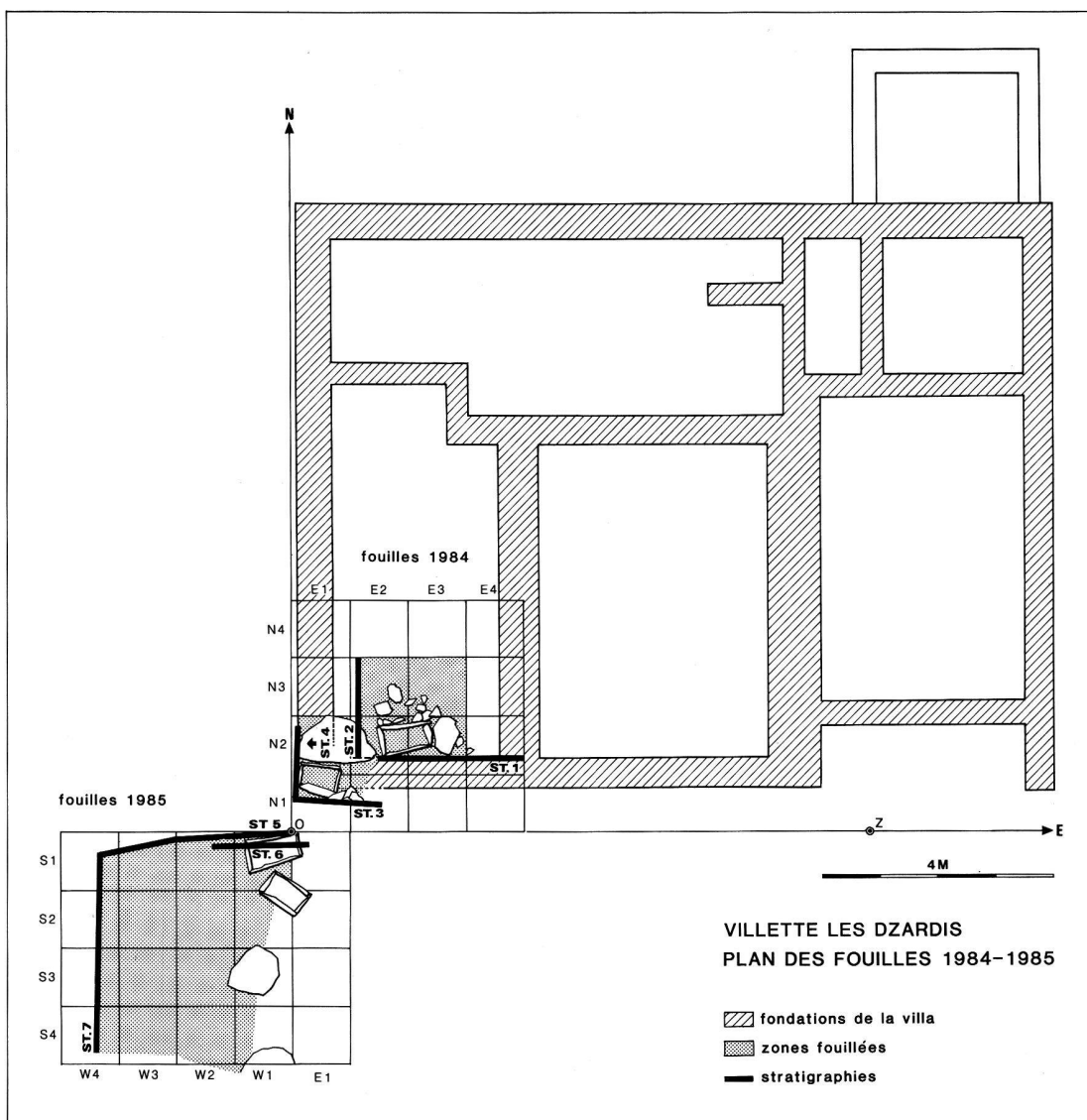


Fig. 5. Villette, Les Dzardis. Situation des zones fouillées en 1984 et 1985.

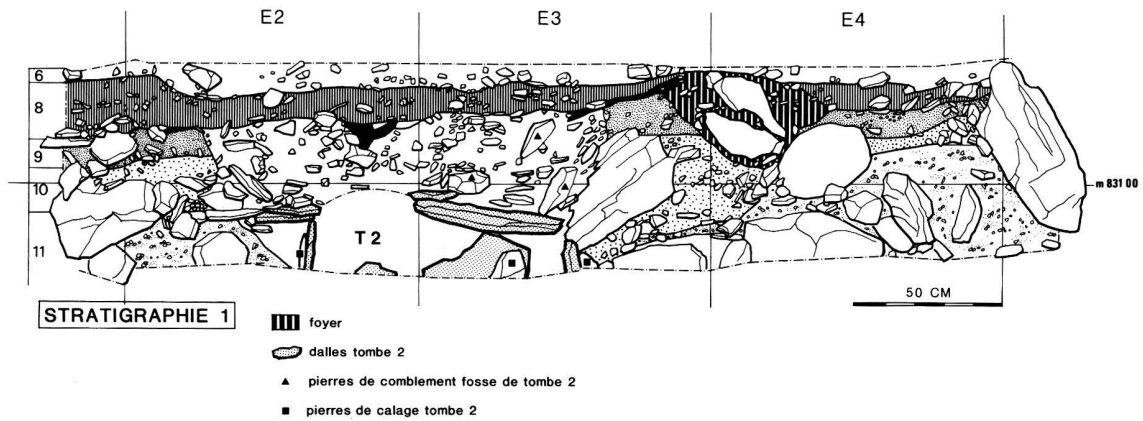


Fig. 6. Villette, Les Dzardis, 1984. Stratigraphie 1 (tombe 2).

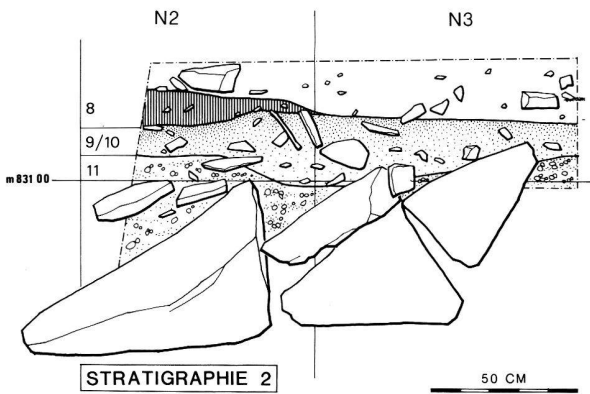


Fig. 7. Villette, Les Dzardis, 1984. Stratigraphie 2.

Stratigraphie 5 (fig. 9)

En surface de la couche torrentielle inférieure 11 très hétérométrique se développent deux niveaux limono-loessiques assez irréguliers et riches en cailloux (couches 9 et 10) surmontés d'un niveau présentant une coloration rougeâtre irrégulière (couche 8). Cette couche est surmontée d'un niveau brun relativement épais présentant des petits niveaux bruns foncés qui paraissent correspondre au niveau charbonneux des coupes 1, 3 et 4 (couche 7). Cette couche est plus ou moins imbriquée dans des niveaux gravillonneux qui témoignent de la reprise du ruissellement sur la zone et la présence possible d'un petit chenal d'écoulement situé à gauche de la coupe en W4 (couche 6).

8 surmontée d'un mince niveau charbonneux d'origine anthropique (couche 7) obture totalement le fossé d'implantation de la tombe qui est ménagé en bordure d'un gros bloc de rocher appartenant au substrat torrentiel de la couche 11. Une grande dalle horizontale s'observe sur la coupe 3 en surface de la couche 7.

Stratigraphie 6 (fig. 10)

Cette coupe est située quelques centimètres en avant de la coupe 5 dans la zone de la tombe 4 dont on distingue les pierres de la couverture. Elle permet de situer stratigraphiquement cette sépulture. Le fossé d'implantation re-

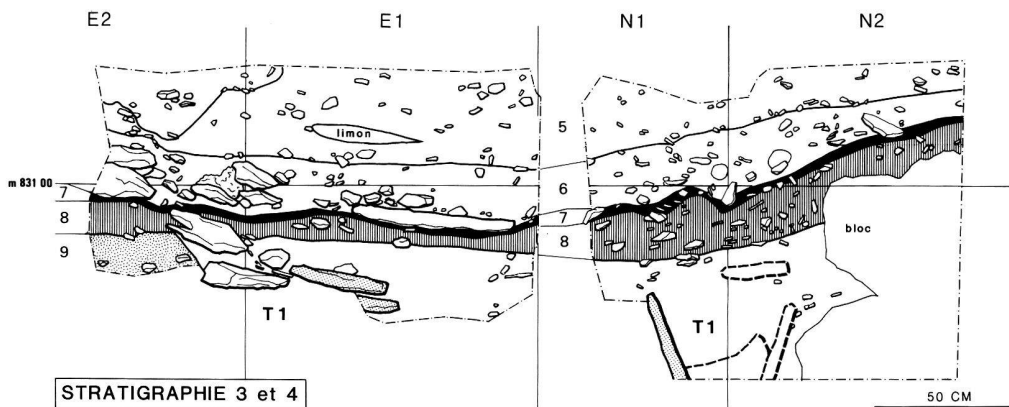


Fig. 8. Villette, Les Dzardis, 1984. Stratigraphies 3 et 4 (tombe 1).

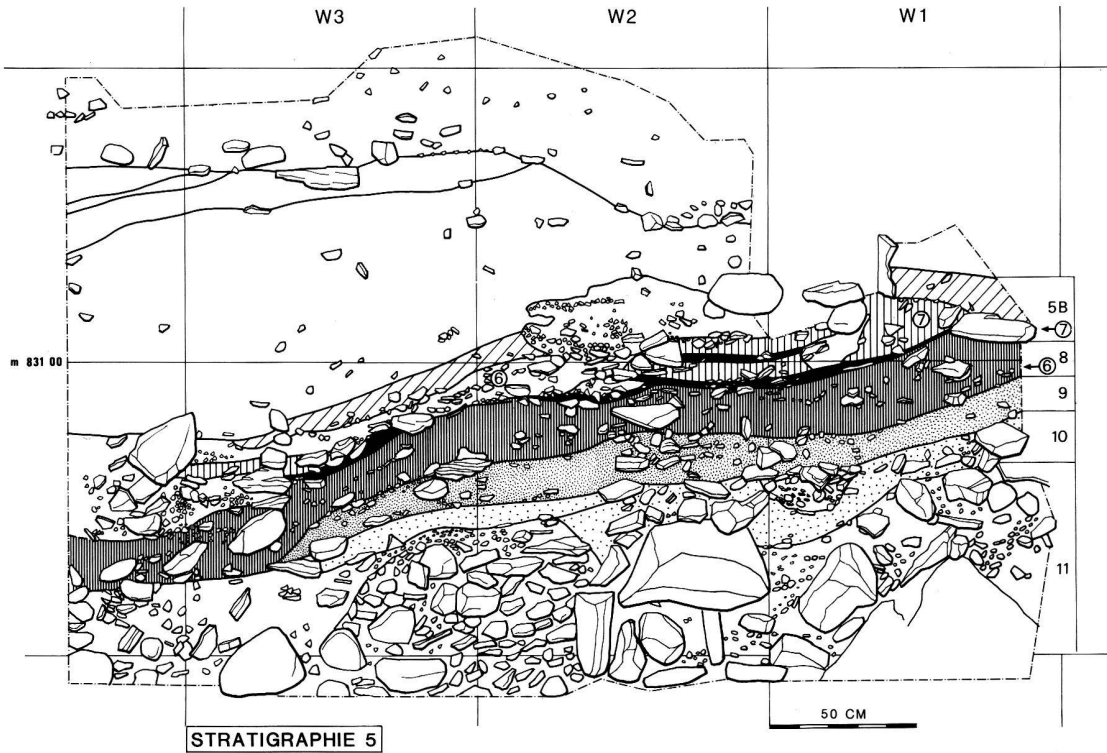


Fig. 9. Villette, Les Dzardis, 1985. Stratigraphie 5 (en arrière de la tombe 4).

coupe en effet la couche 8 alors que l'horizon anthropique 7 obture partiellement la fosse comblée. On remarquera sur la droite de la coupe l'extrémité d'une grande dalle horizontale située dans la partie supérieure du remplissage de la tombe.

Stratigraphie 7 (fig. 11)

La couche 8 recouvre régulièrement le niveau torrentiel inférieur alors que les traces d'un ruissellement intense

remaniant partiellement le niveau 7 (couche 6) sont particulièrement nettes sur cette coupe. On distingue également en S4, au contact des couches 5 et 5B, deux des dalles de la structure circulaire W3/S4. Les couches supérieures 1 à 5B sont composées de limons gris parfois très caillouteux, en relation avec un ruissellement diffus.

D'une manière générale la structure stratigraphique d'ensemble de la zone se présente donc comme suit (fig. 12):

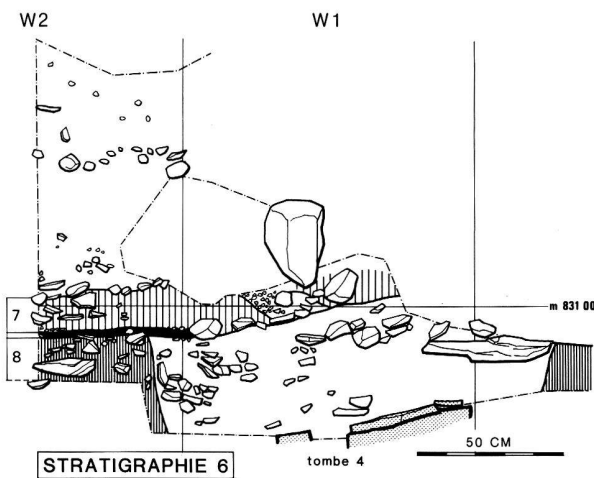


Fig. 10. Villette, Les Dzardis, 1985. Stratigraphie 6 (tombe 4).

	T1 et T2 (1984)	T3 et T4 (1985)
Limons supérieures	Couches 1 à 5	Couches 1 à 5 STRUCTURE W3/S4
Gravier de ruissellement	Couche 6 DALLE	Couche 5B Couche 6
<u>Limons avec traces anthropiques</u>	<u>Couche 7 (charbonneuse)</u>	<u>Couche 7</u>
	---	TOMBE 4 et DALLE
	---	TOMBE 3
<u>Terre brun-rouge limoneuse</u>	<u>Couche 8</u>	<u>Couche 8 (TUMULUS?)</u>
	TOMBES 1 et 2 et Foyer N2/E3-4	FOSSE W3
Loess gris ou jaune	Couche 9	Couche 9
Argile grise	Couche 10	Couche 10
Alluvions torrentielles	Couche 11	Couche 11

Elle permet de déceler cinq phases dans l'histoire du cône torrentiel de Villette:

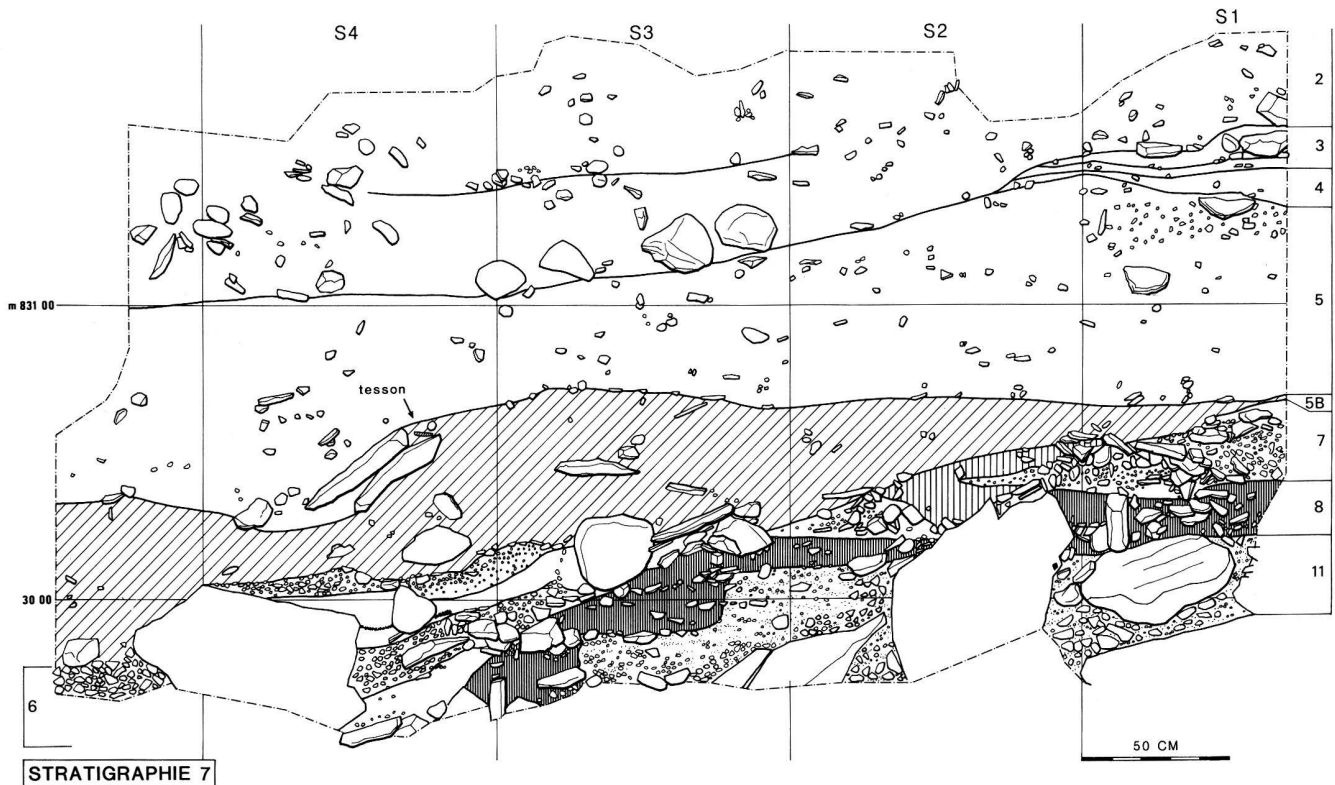


Fig. 11. Villette, Les Dzardis, 1985. Stratigraphie 7 et position de la structure S4/W3.

Phase 1 (couche 11). Edification du cône torrentiel sous l'influence d'un ruissellement intense se situant à l'extrême fin du Tardiglaciaire après la récurrence tardiwürmienne de la fin du Dryas I.

Phase 2 (couches 8 et 9). Diminution de l'intensité du ruissellement. Dépôts éoliens se mêlant à des dépôts plus ou moins argileux.

Phase 3 (couche 7 et 8). Occupation humaine néolithique plus ou moins contemporaine d'une phase de formation de terres rouges.

Phase 4 (couche 6). Reprise temporaire du ruissellement se situant au Néolithique moyen vers 5000 BP.

Phase 5 (couches 1 à 5). Ruissellement diffus de faible amplitude s'étageant de la fin du Néolithique moyen (tesson Cortaillod de la couche 5B) à nos jours.

4. La nécropole

La zone explorée de la nécropole comprend quatre cistes relativement proches les unes des autres. Les sondages effectués aux environs immédiats des zones fouillées, soit

au niveau de la zone occupée par la villa, soit de la rampe d'accès au garage de cette dernière, semblent montrer que le nombre total des tombes du cimetière ne devait pas être très élevé.

4.1. Description des tombes

Tombe 1

La tombe 1 a été découverte la première lors du creusement du fossé de fondation de la villa, dans l'angle sud-est de ce dernier (fig. 13 à 15).

Fossé d'implantation. La tombe est creusée dans la masse du cône torrentiel à partir de la surface de la couche 9. Elle se trouve coincée entre plusieurs gros blocs. Son orientation est donc totalement déterminée par ces masses rocheuses préexistantes.

Coffre. La tombe est composée de quatre dalles verticales formant un coffre orienté approximativement est-ouest. Les dalles latérales ont environ 0,70 m de longueur et s'appuient sur les deux dalles d'extrémité qui ont respectivement 0,45 m à l'est et 0,35 m à l'ouest. La dalle ouest a été brisée lors de la découverte par les ouvriers. L'espace interne mesure environ 0,40 x 0,65 m. Il s'agit donc d'une tombe de petites dimensions ne pouvant contenir qu'un individu en position contractée.

Pierres de calage. La dalle latérale sud repose sur trois niveaux de pierres de calage alignées. La dalle nord s'appuie contre le très gros bloc situé en E1/N2, qui sert également de calage à la dalle ouest de la tombe 2. Les dalles d'extrémité est et ouest sont calées avec quelques pierres.

Dalles de couverture. La disposition originale de la dalle de couverture ne nous est pas connue car cette dernière a été partiellement disloquée par un coup de dynamite et certains fragments se sont effondrés à l'intérieur du coffre. Les fragments encore en place comportaient une grande dalle centrale de 0,40 à 0,60 m et quelques dallettes de plus petites dimensions oblitérant le reste de l'ouverture du coffre. Il n'est pas possible de dire si le dispositif originel comportait une ou plusieurs dalles.

Inhumation. On ne possède aucune information sur la position du squelette qui avait été prélevé par les ouvriers avant notre intervention. Le crâne, que nous avons pu cependant récupérer, nous permet d'affirmer qu'il s'agit d'un enfant de 6 à 7 ans. Selon les ouvriers ce crâne aurait été placé au centre de la tombe.

Mobilier. La tombe ne contenait aucun mobilier funéraire.

Tombe 2

La tombe 2 a été dégagée par les ouvriers en bordure nord de la tranchée de fondation sud de la villa. Ces derniers ont brisé partiellement la dalle sud de la ciste (cf. stratigraphie 1) et prélevé le crâne de l'individu inhumé (fig. 16 à 19).

Fosse d'implantation. La fosse d'implantation est creusée dans les alluvions du cône torrentiel à partir de la surface de la couche 9. La couche 8 obture par contre totalement la sépulture. On insistera sur la grandeur inhabituelle de cette fosse qui est particulièrement large.



Fig. 13. Villette, Les Dzardis. Vue générale de la zone fouillée en 1984. En bas à gauche, tombe 1.

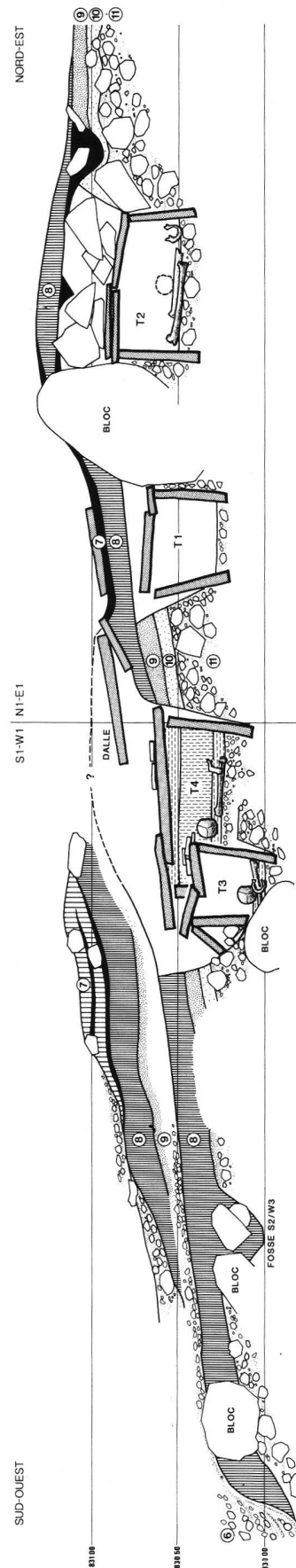


Fig. 12. Villette, Les Dzardis. Coupe schématique de la nécropole.

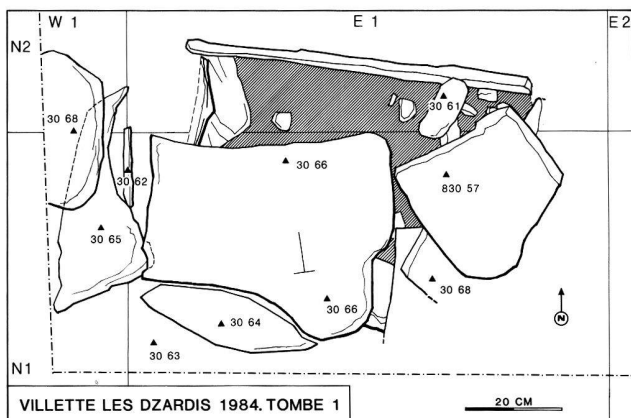


Fig. 14. Tombe 1. Premier niveau de dégagement. Vestiges déplacés de la dalle de couverture.

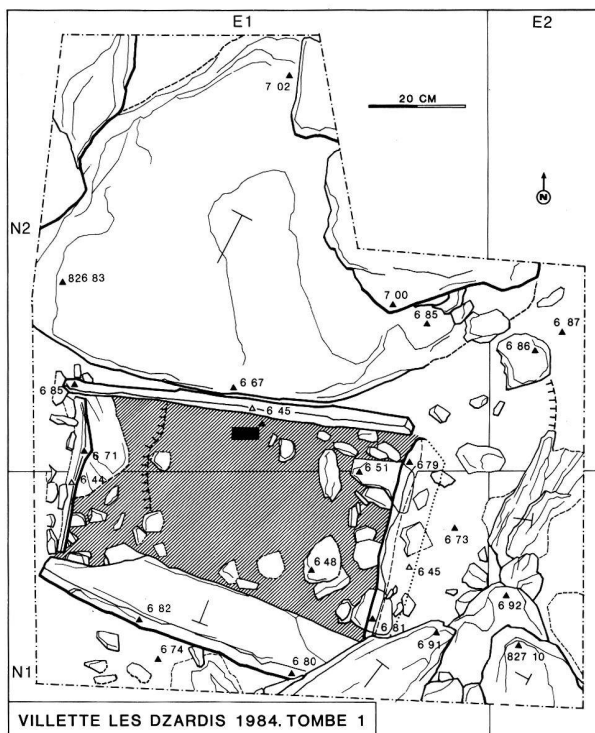


Fig. 15. Tombe 1. Second niveau de dégagement.

Coffre. Le coffre est constitué de deux grandes dalles latérales. Elles mesurent toutes les deux 0,95 m et s'appuient contre les deux dalles d'extrémité mesurant respectivement 0,38 m (dalle est) et 0,45 m (dalle ouest). L'espace interne mesure 0,40 x 0,80 m. Il s'agit donc, comme pour la tombe 1, d'un coffre ne pouvant contenir qu'un individu en position contractée.

Calages et remplissage de la fosse. Trois grosses pierres assurent la stabilité de la dalle latérale nord. Les pierres de calage de la dalle sud ont été détruites lors du creusement de la tranchée. Seule subsiste encore en place une pierre (cf. stratigraphie 1).

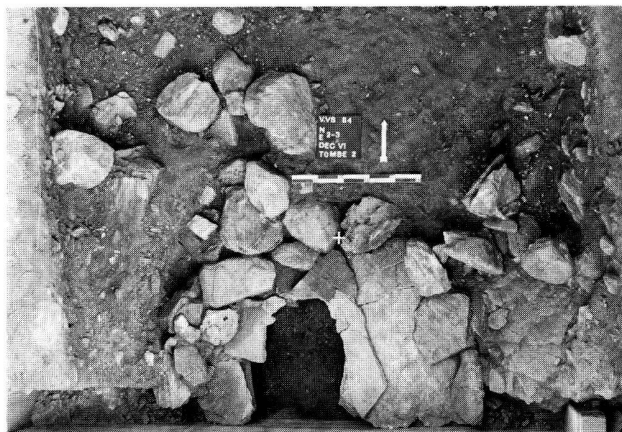


Fig. 16. Tombe 2. Dalle de couverture partiellement effondrée et blocs comblant la fosse.



Fig. 17. Tombe 2. La ciste après enlèvement du squelette. À droite foyer entouré de pierres.

La dalle d'extrémité est s'appuie contre un gros bloc de pierre schisteux alors que la dalle ouest est disposée contre le bloc situé en E1/N2. De nombreuses autres pierres comblent la fosse largement ouverte au nord de la ciste mais n'atteignent pas le sommet du remplissage.

Dalle de couverture. Une partie des dalles de couverture ont été brisées au moment de la découverte. Le dispositif primitif comprenait deux dalles superposées dépassant très largement le quadrilatère du coffre pour venir s'appuyer contre les deux gros blocs situés aux extrémités de la sépulture. La dalle inférieure mesure approximativement 0,84 x 0,63 m, la supérieure 0,40 x 0,46 m.

Le dispositif de couverture est complété par trois grosses pierres posées directement sur la dalle de couverture. Leur taille est d'environ 35 à 40 cm. Deux d'entre elles sont jointives. Plusieurs petites pierres complètent l'espace libre entre ces deux blocs et la troisième. L'ensemble du dispositif, bien que recouvert par la terre du remplissage de la fosse, devait être partiellement visible en surface du sol primitif qui se raccorde avec le foyer adjacent.

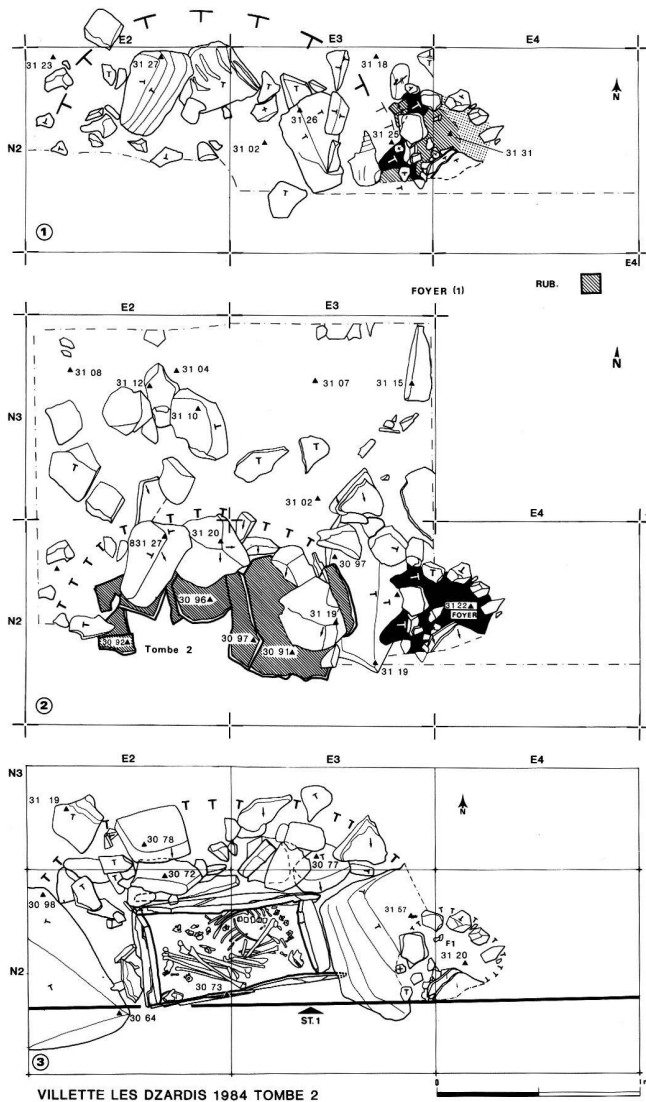


Fig. 18. Tombe 2. En haut, entourage de pierres et apparition du foyer. Au milieu, dalle de couverture. En bas, fosse comblée de pierres et inhumation.

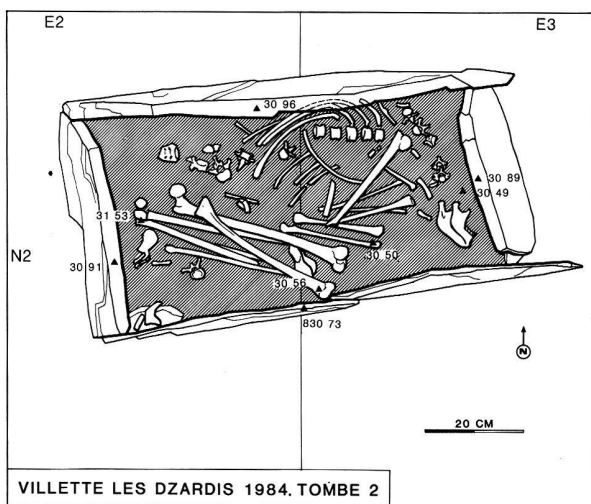


Fig. 19. Tombe 2. Relevé de l'inhumation (crâne prélevé par les ouvriers au moment de la découverte).

Inhumation. Le coffre ne contenait qu'une inhumation en position fortement contractée sur le coté gauche, tête à l'est, le visage regardant vers le sud. On ne connaît pas la position exacte du crâne qui a été enlevé par les ouvriers. Mais ces derniers nous ont indiqué qu'il se trouvait vers le centre de la tombe. Il faudrait donc admettre que la tête n'était plus en connexion anatomique. Il s'agit d'une jeune femme d'environ 19 à 20 ans.

Mobilier La tombe ne contenait aucun mobilier funéraire.

Foyer. La sépulture est en relation directe avec un petit foyer situé à l'est qui sera décrit ci-dessous.

Tombe 3

La ciste 3 a été découverte lors du sondage à la pelle mécanique entrepris en 1985 dans les carrés E1–W1/S1–S4 (fig. 20 à 23).

Fosse d'implantation. La fosse de cette troisième tombe est creusée à partir de la surface de la couche 8. Elle est recoupée par la fosse de T4. La tombe 3 est donc postérieure à T1 et T2 et antérieure à T4.

Coffre. T3 est orienté approximativement est-ouest selon la règle habituelle du cimetière de Villette. Le coffre est constitué de quatre dalles verticales. Les dalles latérales ont entre 0,57 et 0,73 m de longueur; elles s'appuient sur les deux dalles d'extrémité qui mesurent respectivement 0,47 m pour celle qui est à l'est et 0,42 m pour celle qui est à l'ouest.

Calages. La stabilité des parois nord, sud et est est assurée par des calages. La dalle sud est maintenue verticale par une seconde dalle extérieure inclinée d'environ 30° et repose sur un gros bloc appartenant au cône torrentiel. Elle est calée par une grosse pierre externe. Au nord plusieurs petites dalles obliques assurent la même fonction.

Dalle de couverture. La couverture est assurée par une seule dalle débordante de 0,90 x 0,70 m qui a malheureusement été brisée lors du sondage à la pelle mécanique. L'étanchéité de la couverture était assurée par une série de petites plaquettes de schiste soigneusement alignées sur la bordure ouest et nord de la dalle de couverture et reposant à moitié sur cette dernière.

Inhumation. Le coffre était partiellement dépourvu de remplissage, seuls 3 cm de sédiments recouvrant le squelette. Ce dernier reposait en position contractée, tête à l'est. La position originelle des bras paraît avoir été partiellement perturbée tandis que le crâne a été retrouvé au niveau de la cage thoracique. La mandibule était par contre restée en place.

Mobilier funéraire. La tombe ne contenait aucun mobilier funéraire.

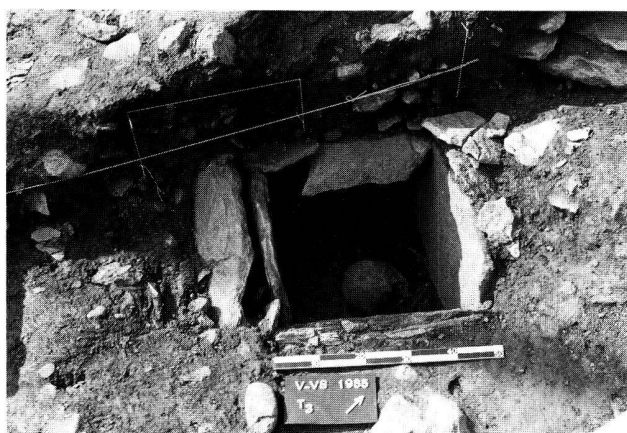


Fig. 20. Tombe 3 au moment de la découverte.



Fig. 21. Tombe 3. Dalles de couverture.

Tombe 4

Cette tombe est la mieux conservée des quatre sépultures (fig. 24 à 27).

Fosse d'implantation. La fosse d'implantation part de la surface de la couche 8 et recoupe la fosse de T3. Il s'agit donc de la plus récente des quatre tombes.

Coffre. Le côté nord de la ciste est constitué de deux dalles de respectivement 0,65 m × 0,40 m de long qui se chevauchent sur environ 0,40 m pour former une paroi de 1,15 m. Le côté sud comprend également deux dalles de 0,77 m et 0,40 m qui se recouvrent sur environ 0,35 m. Les dalles est et ouest, qui mesurent respectivement 0,44 m et 0,56 m, servent d'appui aux parois latérales. L'espace ainsi ménagé mesure 0,95 m sur 0,45 m.

Calage et remplissage de la fosse. Les dalles latérales sont épaisses de 5 à 7 cm. Elles ont été maintenues en comblant de terre l'espace entre les parois et les bords de la fosse. Une seule pierre de calage a été utilisée à l'angle nord-ouest pour stabiliser la dalle latérale nord.

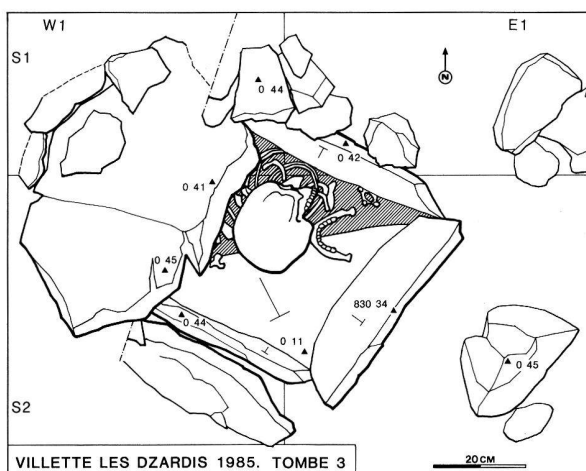


Fig. 22. Tombe 3. Premier niveau de dégagement.

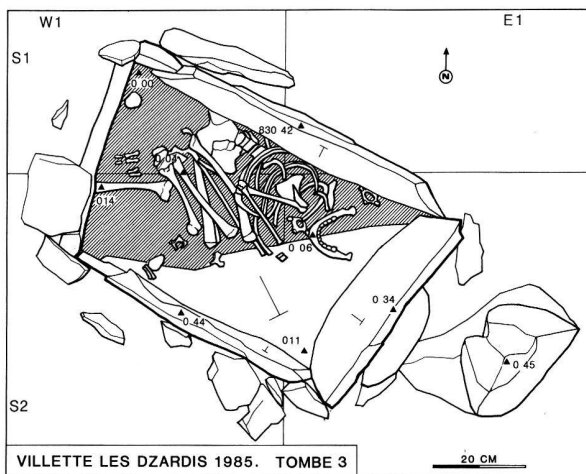


Fig. 23. Tombe 3. Second niveau de dégagement.

Dalles de couverture. La couverture est constituée de deux dalles horizontales superposées. Du côté est, la dalle inférieure de 0,90 m sur 0,72 m ne couvre que les trois quarts de la tombe. Elle est chevauchée par une seconde dalle de 0,50 m sur 0,70 m. Quelques dallettes comblent les espaces vides dus aux irrégularités des dalles.

Inhumation. Contrairement aux trois autres tombes le coffre est comblé de sédiments jusqu'au niveau de la couverture. Il s'agit pour les premiers 5 cm d'infiltrations très récentes. Le remplissage ancien est constitué de deux niveaux. Le premier est un limon noir très fin, semblable à la couche 5, le second une argile grise identique à celle qui a servi à combler la fosse. Le squelette est entièrement recouvert par ce sédiment inférieur, sauf le crâne qui repose au-dessus. Ce dernier a donc été déplacé après que le squelette eut été recouvert par l'argile.

Le coffre ne contenait qu'une seule inhumation. Le squelette, en position fortement contractée, reposait sur le côté gauche, la tête à l'est, la mandibule indiquant l'emplacement primitif de la tête. Le haut du corps était par

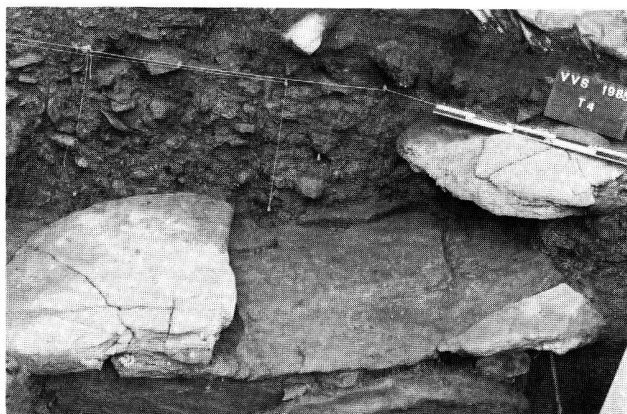


Fig. 24. Tombe 4. Dalle de couverture partiellement engagée dans la stratigraphie 6 et dalle horizontale ayant peut-être servi au marquage de la tombe.



Fig. 25. Tombe 4. Second niveau de dégagement.

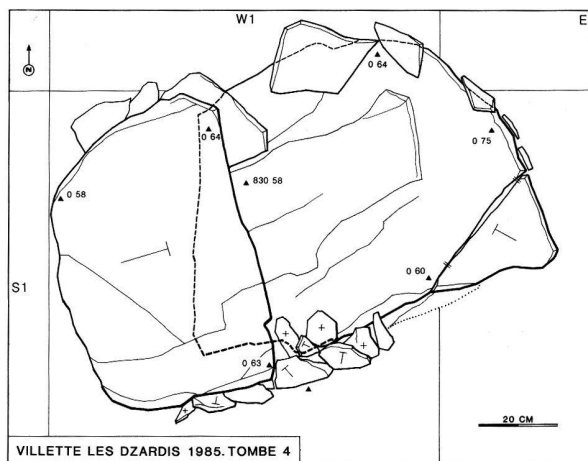


Fig. 26. Tombe 4. Premier niveau de dégagement. Dalle de couverture.

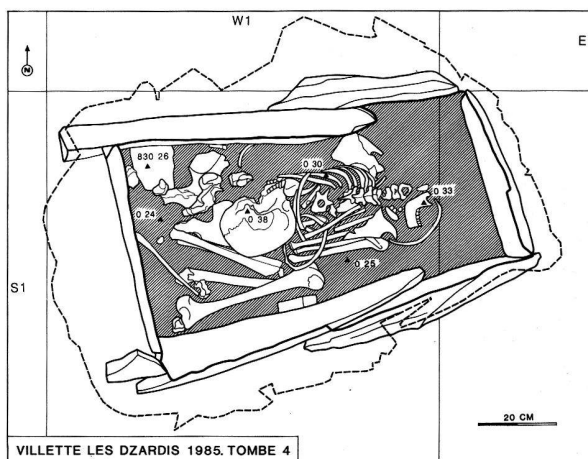


Fig. 27. Tombe 4. Second niveau de dégagement.

contre, fait exceptionnel, tourné poitrine contre terre, les bras ramenés sous le tronc. Le crâne, déplacé, a été retrouvé au niveau du bassin. Il s'agit d'une femme âgée d'environ 30–40 ans.

Mobilier funéraire. La tombe ne contenait aucun mobilier funéraire.

4.2. Rituel d'inhumation

La position des inhumés dans les tombes correspond au stéréotype le plus largement répandu dans le domaine des cistes de type Chamblandes avec des corps en position fortement contractée déposés sur le côté gauche. La position des crânes mérite par contre quelque attention. Pour deux des tombes (T3 et T4) des observations précises montrent que la boîte crânienne a été déplacée après décarnisation puisque la mandibule est restée en position anatomique normale. Les informations récoltées auprès des ouvriers montrent d'autre part que les crânes de T1 et

T2 devaient être situés également en position anormale vers le milieu de la ciste, la mandibule est par contre dans T2 également restée en place. Dans trois cas les dalles de couverture ne semblent pas avoir été déplacées et perturbées par une violation. Tout au plus pourraient-elles avoir été soigneusement replacées en position primitive.

La conjonction de ces trois observations est curieuse car ce type de déplacement secondaire très marqué est inhabituel pour des tombes ne contenant qu'un individu (il est par contre fréquent dans des tombes ayant fait l'objet d'inhumations successives, mais avec des déplacements latéraux relativement faibles. Voir par exemple Corseaux VD, tombe 4 avec deux individus). Aucune des 56 tombes des cimetières de Barmaz I et II à Collombey-Muraz VS (Gallay 1986-2) ne présentait par exemple un tel phénomène. Cette situation peut être interprétée de deux façons. On peut évoquer tout d'abord des déplacements naturels. La situation de T3 pourrait être expliquée par les effets de la gravité. La tête était en effet placée primitivement contre le bloc de rocher occupant partiellement le fond de la

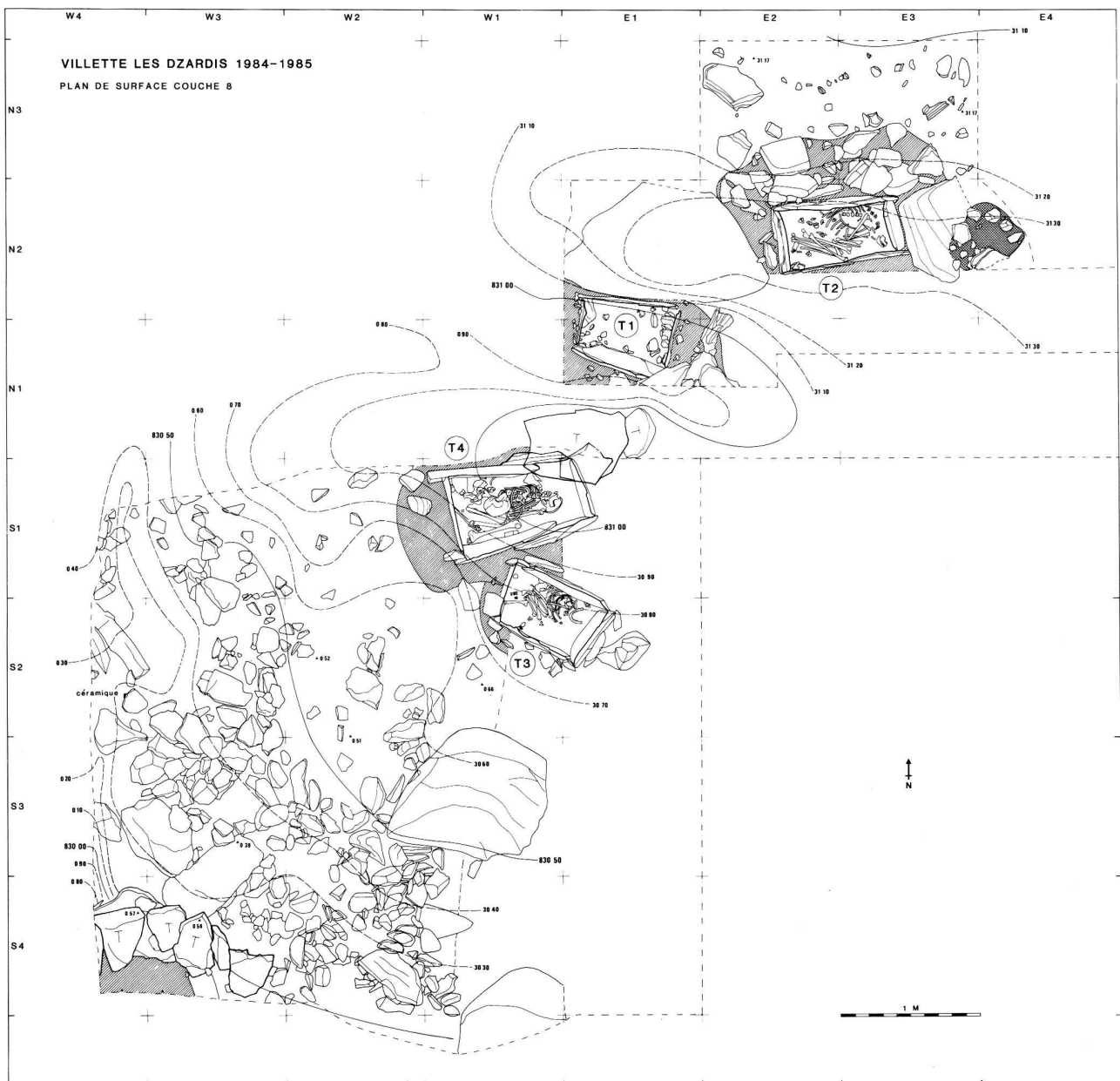


Fig. 28. Villettes, Les Dzardis. Plan général de la surface de la couche 8 et emplacement des tombes.

tombe. Lors de la décomposition du cadavre, le relâchement des ligaments de la nuque aurait permis au crâne de se détacher de la colonne vertébrale et de rouler sur la cage thoracique. Dans le cas de T3 le remplissage de la sépulture montre que la tombe a été, à un certain moment, remplie d'eau. Le crâne pourrait avoir été déplacé par flottage.

Nous nous demandons pourtant si nous ne sommes pas en présence d'une action volontaire d'ordre rituel. Dans cette alternative la tombe serait volontairement réouverte après décomposition du cadavre. Le crâne serait alors prélevé temporairement pour être soumis à des manipulations qui nous resteront à jamais inconnues, puis replacé dans la sépulture. L'ajustement définitif des dalles de couverture terminerait le cycle rituel.

4.3. Couches 7 et 8

Les couches 7 et 8 correspondent aux niveaux les plus directement associés aux sépultures. La surface de la couche 8 a notamment fait l'objet de plusieurs décapages fins. Ces deux horizons permettent de formuler un certain nombre de remarques sur les structures de surface accompagnant les tombes.

Questions ouvertes. Le problème principal posé par la fouille de Villettes concerne la présence possible d'un tumulus artificiel recouvrant les quatre tombes et formé par la couche 8. De telles structures sont inconnues dans le bassin rhodanien mais ont été décrites dans certains sites du Néolithique moyen du Jura. Parmi ces découvertes,



Fig. 29. Fouilles 1985. Surface de la couche 8.

toujours anciennes et mal documentées, il convient de signaler les sites de Genay (côte d'Or, Gallay 1977, N° 224), du camp de Grammont à Beaucourt (territoire de Belfort), du Mont Vaudois à Héricourt (Haute Saône), de Rainans (Jura) et du Mont Terrible à Orchamps (Jura) (Pétrequin 1977).

La présence d'un tel dispositif à Villette ferait de cette nécropole un site unique en Valais et même dans tout le bassin du haut Rhône. Les autres structures identifiées, fosse, foyer et peut-être dalles de marquage constituent également des éléments rarement observés en contexte funéraire valaisan.

Couche 8. La couche 8 est une terre limoneuse de couleur rougeâtre riche en grosses pierres. Elle est tachetée de brun de façon irrégulière. L'extension topographique de ce niveau paraît limitée à la zone des tombes. Peu épaisse elle atteint 0,20 m vers le centre et disparaît en sifflet vers l'amont au nord des carrés N2 (stratigraphie 2). Elle n'a pas été observée à l'est au-delà de E4 (stratigraphie 1). Dans la zone S1–S4/W1–W4 fouillée en 1985 elle paraît limitée à l'ouest par un chenal d'érosion nord-sud comblé par des gravillons de la couche 6. La surface de la couche est légèrement bombée et présente apparemment une dépression située au niveau de la tombe 1. Cette disposition contraste avec l'inclinaison régulière des autres couches de terrain parallèlement à la pente (fig. 28 et 29).

Le dépôt de cette couche est en outre contemporain de l'utilisation de la nécropole puisqu'il est immédiatement postérieur à l'édification de T1 et T2 et antérieur à l'édification de T3 et T4. On notera également que ce niveau n'a été observé ni dans la zone d'accès au garage ni sur le reste de l'emplacement de la villa, ce qui confirme le caractère limité de son extension.

Fosse S2/W3. Une petite fosse circulaire d'un diamètre de 0,65 m et d'une profondeur de 0,30 m a été fouillée dans le mètre S2/W3. Elle se caractérise par un remplissage limoneux rouge, comparable à la couche 8, contenant des pierres sans dispositions particulières de 2 à 8 cm; elle est

creusée dans la couche grise caillouteuse 11. Au nord-est la limite de la fosse suit plus ou moins l'inclinaison naturelle tandis que le bord nord est abrupt. Au sud-ouest la fosse est limitée par un bloc complètement fracturé appartenant au substrat torrentiel. Le remplissage ne contient ni charbons de bois, ni pierres rubéfiées. Il ne s'agit donc ni d'un foyer, ni d'un trou de poteau. Cette structure, antérieure au dépôt de la couche 8, est contemporaine de T1 et T2.

Foyer N2/E3–4 et couches charbonneuses. Des traces de combustions sont repérables sur deux horizons distincts, à l'interface des couches 8 et 9 et en surface de la couche 8 (couche 7). Elles sont donc contemporaines des deux phases d'implantation des tombes. En bordure de la fosse d'implantation de T2, on a dégagé en N2/E3–4 un petit foyer en cuvette construit contre le bloc schisteux servant de point d'appui à la dalle est de la ciste. Il s'agit d'une cuvette à remplissage charbonneux de 0,40 m de diamètre, limitée par un cercle de pierres jointives implantées verticalement. Ces pierres sont rubéfiées et éclatées sous l'effet de la chaleur. Des traces charbonneuses provenant de ce foyer sont visibles sur la stratigraphie 1, en surface du remplissage de la fosse de T2, puis au-delà au contact des couches 8 et 9.

La position stratigraphique et topographique de ces vestiges de combustion permet d'affirmer une relation fonctionnelle directe entre le foyer et l'installation de T2. Un second horizon charbonneux correspondant à la couche 7 est repérable au-dessus de T1 en N1–N2/E1–E2 (stratigraphies 3 et 4). On retrouve dans la zone fouillée en 1985 deux horizons brunâtres successifs attribués à la couche 7 (stratigraphie 5). Ces deux couches riches en matières organiques ne sont pas de vrais niveaux charbonneux mais contiennent quelques charbons dispersés permettant un raccord avec l'horizon charbonneux de la zone de T1.

Dalles isolées. A environ 0,20 m au-dessus du niveau des dalles de couverture de la tombe 4, sur le côté est de cette dernière, a été retrouvée une dalle de 0,70 m sur 0,50 m légèrement inclinée en direction du sud. Cette dernière, quoique de forme régulière, ne porte pas de trace de travail. Une dallette oblique située du côté est de la dalle pourrait avoir été une pierre de calage de cette dalle. L'insertion stratigraphique de cet élément reste quelque peu incertaine. Sur la stratigraphie 6 la dalle apparaît au sommet du remplissage de la fosse de T4 mais les terrains situés au-dessus n'ont pas pu être observés du fait de l'effondrement de la stratigraphie causé par les intempéries. Il est probable qu'elle gisait en surface du remplissage de la fosse mais pourrait avoir été légèrement recouverte par de la terre provenant de ce remplissage. Son dépôt est en tout cas postérieur à la mise en place de la couche 8.

Une seconde dalle est visible dans la stratigraphie 3 en surface de la couche 7. Il n'a malheureusement pas été

possible de la dégager lors des fouilles 1984.

La morphologie des deux dalles est radicalement différente de la morphologie des pierres des sédiments naturels de la zone. Il s'agit certainement d'éléments apportés par l'homme sur le site.

Interprétation. Dans plusieurs sites, notamment au Petit-Chasseur et au lieu-dit Sous-le-Scex à Sion, ainsi qu'à Saint-Léonard, les Bâtiments et à Sembrancher, des tombes en cistes de type Chamblandes étaient étroitement associées à des niveaux d'habitation avec fosses, trous de poteaux et foyers. Il semble que le cimetière de Villette s'écarte nettement de ces cas. L'absence de vraies fosses-silos, de foyers à remplissage de pierres de chauffe, l'extrême rareté des vestiges archéologiques (cf. ci-dessous) permettent semble-t-il d'exclure la présence d'un site d'habitat dans l'environnement immédiat de la nécropole et de rattacher directement l'ensemble des structures découvertes à la nécropole.

Nous pouvons tout d'abord résumer les arguments en faveur de, ou contre, la présence d'un tumulus:

En faveur de la présence d'un tumulus:

1. La couche 8 paraît limitée dans l'espace et recouvre très exactement la zone des quatre tombes.
2. La couche 8 présente des inclusions irrégulières de terre gris-brun qui paraissent provenir du raclage de la surface des couches 9 et 11. On s'explique mal la genèse naturelle de cette configuration sédimentaire.
3. Le dépôt de la couche 8 paraît étroitement lié à l'occupation humaine de la zone. Elle obture en effet les fossés d'implantation de deux des tombes (T1 et T2) alors que les deux autres tombes (T3 et T4) ont été creusées après la mise en place de cette couche. Des niveaux charbonneux d'origine anthropique encadrent d'autre part cette formation.
4. La surface de la couche présente un caractère bombé. Son sommet culmine au-dessus des sépultures.
5. La couche 8 contenait quelques très rares vestiges archéologiques (cf. ci-dessous) et des charbons de bois.

En faveur d'un dépôt d'origine naturelle, contre la présence d'un tumulus:

1. On observe fréquemment dans des dépôts naturels, des zones limitées de terres rouges. Cette situation se présente notamment lorsque le substrat, comme c'est le cas pour le niveau torrentiel de Villette, présente une surface fortement accidentée.
2. Les fouilles, trop restreintes, n'ont pas permis de tracer la limite exacte de l'extension de la couche 8 et par là-même de juger de la régularité des limites topographiques de cette couche.
3. Le niveau n'atteint que 0,20 m d'épaisseur, ce qui est insuffisant pour pouvoir parler d'un tumulus.

4. Le caractère bombé de la surface de la couche provient de l'érosion ayant affecté la limite occidentale de la terre rouge. Cette érosion marquée par le dépôt des gravillons de la couche 6 est seule responsable de la morphologie de la surface de la couche 8.

En l'état actuel des recherches il nous paraît difficile de trancher en faveur de l'une ou de l'autre des alternatives, aussi laisserons-nous le lecteur se faire lui-même une opinion. S'il paraît en effet difficile de parler de véritable tumulus, nous ne pouvons pourtant pas totalement écarter l'idée que la couche 8 puisse être constituée d'un apport anthropique volontaire.

Les autres structures dégagées paraissent soulever moins de problèmes. Si nous ignorons la fonction de la fosse S2/W3 nous pouvons par contre admettre une liaison fonctionnelle entre la ciste 2 et le foyer situé près d'elle. De tels foyers avaient déjà été notés sur la nécropole de Barmaz II à Collombey-Muraz par M.-R. Sauter (carnets de fouilles des fouilles de Barmaz II) mais n'avaient pas fait l'objet d'une analyse détaillée.

Les deux dalles trouvées en surface de la nécropole au centre des quatre sépultures pourraient avoir été primitivement dressées pour servir de marquage de la zone funéraire. On connaît un cas de ce genre sur la nécropole en cistes de Corseaux VD, où un bloc allongé de pierre schisteuse gisait entre les tombes 9 et 13, au-dessus des dalles de couverture et a été interprété comme une stèle pouvant indiquer l'emplacement de la seconde (Kramar, Sauter et Weidmann 1978, fig. 1).

4.4. Autres structures

A l'angle sud-ouest du sondage 1985 (en S4/W3) a été mis au jour, lors d'un premier décapage, un arc de cercle dont la corde mesure environ 1,69 m, formé de pierres plates inclinées vers le sud (fig. 30). Huit dalles ont été dégagées, deux étant prises dans la coupe ouest. Les six pierres sont implantées dans la couche noire 5B et s'appuient les unes contre les autres. Elles mesurent entre 0,30 et 0,50 m de long sur 0,25 à 0,50 m de large. A la base de cette structure se trouvait un gros bloc d'environ 0,50 m sur 0,70 m. Cet arrangement, situé en bordure de la zone fouillée, n'a pas pu être entièrement étudié. Il est difficile de saisir la fonction de ce dispositif. Nous excluons toutefois qu'il s'agisse d'un foyer car les dalles ne sont pas rubéfiées et seuls quelques charbons de bois ont été ramassés à leur base.

Un mamelon perforé typique du Cortaillod classique a été découvert sur le haut de cet aménagement dans la partie supérieure de la couche 5B. Par contre les charbons de bois provenant de la base du remplissage de la structure ont fourni une datation C14 de 4000 ± 140 BP (CRG 625). Cette séquence peut s'interpréter de deux façons:

Hypothèse 1:

Phase 1. Dépôt de la couche 5B, tesson Cortaillod.

Phase 2. Construction de la structure et comblement.
Datation 4000 ± 140 BP. Néolithique final.

Hypothèse 2:

Phase 1. Dépôt de la couche 5B.

Phase 2. Surface de la couche 5B. Tesson Cortaillod et construction de la structure.

Phase 3. Comblement de la structure. Datation 4000 ± 140 BP. Néolithique final.

4.5. Matériel archéologique

Le matériel archéologique reste extrêmement pauvre et se limite à quelques tessons et quelques esquilles osseuses.

Couche 8. Carré S2/W4

4 tessons de panse provenant du même récipient. Pâte extrêmement friable de structure feuilletée, moyenne à fine. L'argile est dégraissée avec de petits grains de quartz laitieux d'environ 1 mm de diamètre; elle contenait, probablement à l'origine, des paillettes de schiste micacé. Elle est de couleur noire, sauf la surface externe qui est brun rouge. Les parois sont finement lissées à l'intérieur et à l'extérieur, et probablement polies. Ces tessons se rattachent nettement au Néolithique moyen par leur technologie.

Structure en dalles. Couche 5. Carré S5/W4. Alt. 830,07

3 tessons de panse provenant du même récipient. Pâte extrêmement friable, de structure feuilletée, grossière. L'argile est dégraissée avec des grains du quartz de dimensions variables.

Ce matériel n'est pas interprétable sur le plan chronologique. Il est probablement pré- ou protohistorique.

Stratigraphie ouest. Couche 5B

Tesson de panse avec mamelon à perforation verticale typique du Cortaillod classique. Pâte grossière à dégraissant quartzeux, très bien cuite, résistante. Elle est de couleur noire, les surfaces sont beige-brun (fig. 31).

La faune se réduit quant à elle à quelques esquilles indéterminables.

4.6. Datations C14

Trois datations ont été effectuées au laboratoire du Centre de recherches géodynamiques de Thonon.

Echantillon 1 (1984)

Collagène des os de l'individu inhumé dans T1.

CRG 562: 4850 ± 90 BP (2900 ± 90 BC). $\delta C13$: -22,01‰.

Calibration selon Klein, Lerman, Damon et Ralph 1982: 3875–3370 av. J.-C. (2σ).

Calibration selon Pearson et Stuiver 1986 et Pearson et al. 1986: 3775–3525 av. J.-C. (1σ) ou 3904–3378 av. J.-C. (2σ).

Echantillon 2 (1985)

Charbons de bois récoltés dans la couche 8.

CRG 624: 5470 ± 130 BP (3500 ± 130 BC). $\delta C13$: -24,34‰.

Calibration selon Klein, Lerman, Damon et Ralph 1982: 4555–3900 av. J.-C. (2σ).

Calibration selon Pearson et Stuiver 1986 et Pearson et al. 1986: 4460–4163 av. J.-C. (1σ) ou 4657–4001 av. J.-C. (2σ).

Echantillon 3 (1985)

Charbons de bois récoltés à la base du remplissage de la structure W3/S4 implantée dans la couche 5.

CRG 625: 4000 ± 140 BP (2050 ± 140 BC). $\delta C13$: -23,39‰.

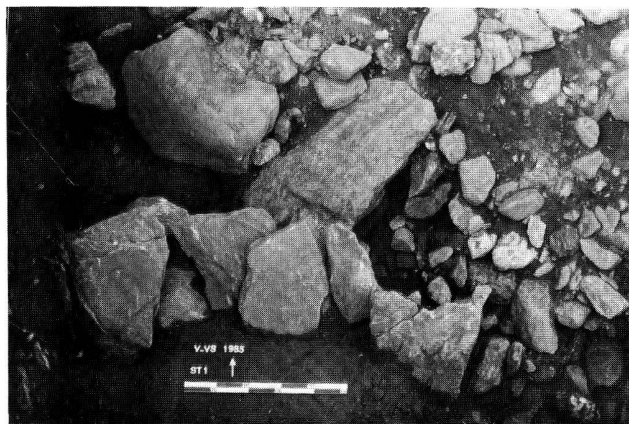


Fig. 30. Fouilles 1985. Structure S4/W3.

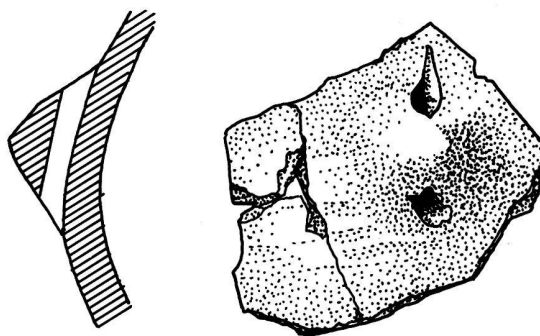


Fig. 31. Villette, Les Dzardis. Tesson de type Cortaillod. Couche 5B. Ech. 3:4.

Calibration selon Klein, Lerman, Damon et Ralph 1982: 2190–2170 av. J.-C. (2σ).

Calibration selon Pearson et Stuiver 1986 et Pearson et al. 1986: 2865–2340 av. J.-C. (1σ) ou 2910–2140 av. J.-C. (2σ).

Les deux premières datations sont en accord avec une attribution des sépultures et de la couche rouge 8 à la civilisation de Cortaillod, soit au Néolithique moyen 2. La datation sur charbon paraît un peu trop ancienne si on la compare à la date de T1. Nous aurions tendance à attribuer une plus grande valeur à la datation sur collagène et à expliquer le vieillissement de la date sur charbons de bois par l'âge élevé du bois utilisé comme combustible.

Nous pouvons donc conclure:

1. que les sépultures se situent vers 5000 BP soit vers 3900–3300 av. J.-C. en datation calibrée.
2. que la couche 8 doit être contemporaine des inhumations.

La troisième datation se situe dans le contexte du Néolithique final.

5. Anthropologie et paléopathologie des individus inhumés

Il est important de relever l'intérêt que présentent ces quatre squelettes: rares, en effet, sont les études, menées sur un petit nombre de sujets, qui parviennent par une double approche à des conclusions semblables. Approche anthropologique et approche pathologique, non concertées, qui toutes deux nous permettent, par leurs résultats, d'émettre l'hypothèse que, parmi ces quatre sujets, trois pourraient avoir des liens familiaux.

5.1. Description anthropologique

Tombe 1

Conservation: la mandibule et le crâne sont presque complets, puisque seule manque la base du crâne. Le squelette post-crânien est plus fragmenté: sont absents, des membres supérieurs, les os de l'avant-bras gauche et des membres inférieurs, le tibia et le péroné gauches. Les ceintures scapulaire et pelvienne, ainsi que la colonne vertébrale, sont aussi fragmentaires.

Sexe et âge: squelette d'enfant dont le sexe ne peut pas être déterminé car, chez les enfants, les caractères sexuels secondaires ne sont pas suffisamment marqués sur l'os. L'âge est déterminé par l'observation de la denture. La dentition lactéale est complète et la première molaire définitive est déjà sortie: on obtient un âge de 6–7 ans.

Morphologie: ces renseignements sont donnés à titre indicatif puisque la croissance de cet enfant n'est pas ter-

minée. Le crâne est très allongé (hyperdolichocrâne), la face est moyenne (mésène) et le nez large (chamaerhinien). La stature est d'environ 100 cm (Telkkä, Palkama, Virtama 1962).

Tombe 2

Conservation: le crâne et la mandibule sont bien conservés (les arcades zygomatiques et les os malaires sont cassés). Le squelette post-crânien, bien que les ceintures scapulaire et pelvienne, la colonne vertébrale et le fémur droit soient fragmentaires, est en bon état de conservation.

Sexe et âge: squelette féminin (indice de sexualisation de -0.35). Il s'agit d'une jeune femme de 19–20 ans. Toutes les épiphyses des os longs sont soudées mais les traces de synostose sont encore visibles. L'épiphyse sternale de la clavicule n'est pas soudée et la crête iliaque ne l'est que dans sa partie postérieure. Notons également qu'au niveau crânien la suture basio-sphénoïde est fermée et que la troisième molaire est sortie.

Morphologie: sujet au crâne allongé (dolichocrâne) et nez étroit (leptène); on observe un léger prognathisme alvéolaire sous-nasal. La voûte crânienne est moyenne à basse. La stature est moyenne et l'ossature gracile, avec de fortes attaches musculaires.

Tombe 3

Conservation: le crâne, la mandibule et le squelette post-crânien sont complets. Les os des ceintures scapulaire et pelvienne, de la colonne vertébrale sont cassés.

Sexe et âge: squelette d'enfant dont le sexe ne peut être déterminé. L'âge est de 11–12 ans: la denture est mixte (lactéale et définitive) avec la seconde molaire définitive en éruption et la seconde prémolaire non encore sortie.

Morphologie: le crâne est allongé (dolichocrâne), la face et le nez larges (euryène et chamaerhinien). La stature est d'environ 110 cm.

Tombe 4

Conservation: la mandibule et le crâne sont bien conservés, il ne manque qu'une partie de la base du crâne. Le squelette post-crânien l'est moins bien: les ceintures scapulaire et pelvienne sont fragmentaires; dans les os longs, il manque les épiphyses des tibias, des péronés et du fémur gauche.

Sexe et âge: squelette féminin (indice de sexualisation de -0.74); on note la présence d'un sillon préauriculaire, signe de nombreuses maternités. L'âge, estimé par l'observation de la synostose des sutures crâniennes et l'évolution de la cavité médullaire du fémur (Acsadi, Nemeskéri 1970), est d'environ 38 ans (30–40 ans).

Morphologie: sujet au crâne très allongé (hyperdolichocrâne) avec une face longue (leptène) et un nez moyen (mésorhinien). La voûte crânienne est moyenne à haute.

La stature est petite et l'ossature gracile avec de fortes attaches musculaires.

5.2. Analyse anthropologique

Le nombre limité de squelettes ne permet pas de pousser l'étude fort loin; cependant, deux approches peuvent être envisagées. D'une part, situer les deux squelettes adultes dans la population féminine valaisanne du Néolithique moyen, et d'autre part, évaluer la possibilité de liens familiaux entre ces quatre sujets.

Par une analyse biométrique (tableau 2) nous avons comparé la morphologie des deux squelettes adultes à celle des sujets de Barmaz II (Collombey-Muraz VS, Sauter 1979). Pour cela, nous avons sélectionné quelques données biométriques (6 variables crâniennes et la taille) et avons appliqué la méthode des écarts-réduits (Pineau 1973). Cette méthode permet de visualiser la variabilité des mensurations données par rapport à une population de référence (Barmaz II). La fig. 32 montre une certaine similitude entre les mensurations de ces deux squelettes, avec des écarts-réduits généralement négatifs: cela indique des dimensions plus petites que la moyenne de Barmaz II. Cependant, deux mensurations divergent davantage (largeur nasale plus grande pour T2, hauteur nasale pour T4). En général, les mensurations des deux sujets ne dépassent pas 2 écarts-types: on peut les considérer comme représentatifs de la population du Néolithique de cette période.

Nous avons ensuite calculé les distances de Penrose (1954), toujours par rapport à Barmaz II, pour ces deux

No. Martin	Dimensions et indices	T1	T2	T3	T4
		Juv.	Fem.	Juv.	Fem.
1.	Diamètre antéro.post.	182	184	180	187
8.	Diamètre transverse	127	132	128	129
17.	Hauteur basio-bregma.	---	128	---	(132)
45.	Diamètre bizygomatique	---	---	---	(118)
48.	Hauteur faciale sup.	53	65	42	67
54.	Largeur nasale	22	21	22	24
55.	Hauteur nasale	37	47	42	48
8/1	Indice crânien	69.78	71.74	71.11	68.98
48/45	Indice facial	---	---	---	56.78
54/55	Indice nasal	59.46	44.68	52.38	50.00
---	Taille (Manouvrier)	---	1543	---	1461
---	Taille (Pearson)	---	1520	---	1456

Tableau 2. Bagnes VS, Villette. Quelques dimensions crânio-faciales et taille des squelettes.

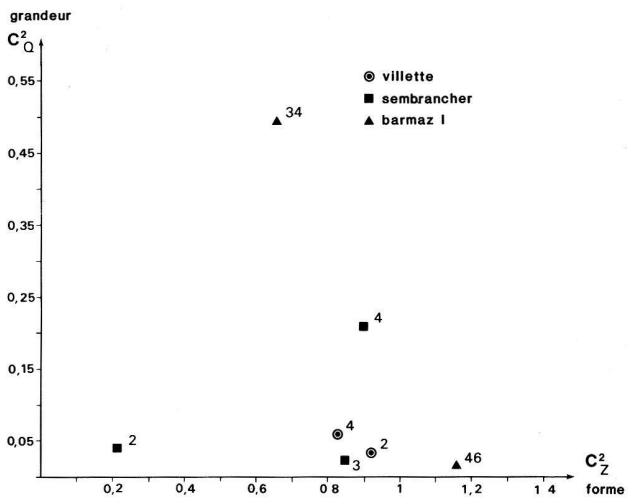


Fig. 33. Distances de Penrose, de quelques squelettes féminins du Néolithique moyen valaisan, par rapport à la population féminine de Barmaz II.

Barmaz II

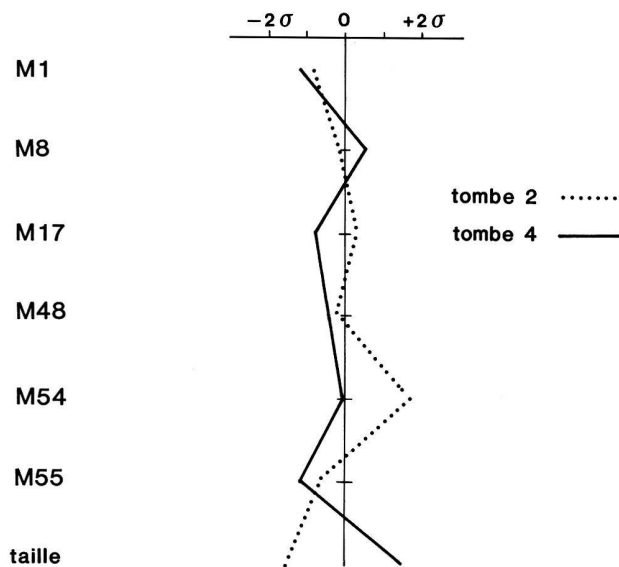


Fig. 32. Ecarts-réduits des mensurations des squelettes adultes de Villette VS, par rapport à la population féminine de Barmaz II.

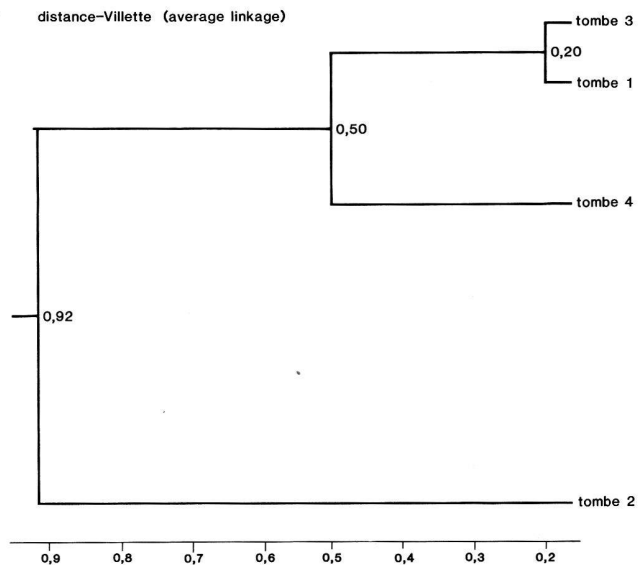


Fig. 34. Dendrogramme, basé sur les caractères non-métriques, des squelettes de Villette.

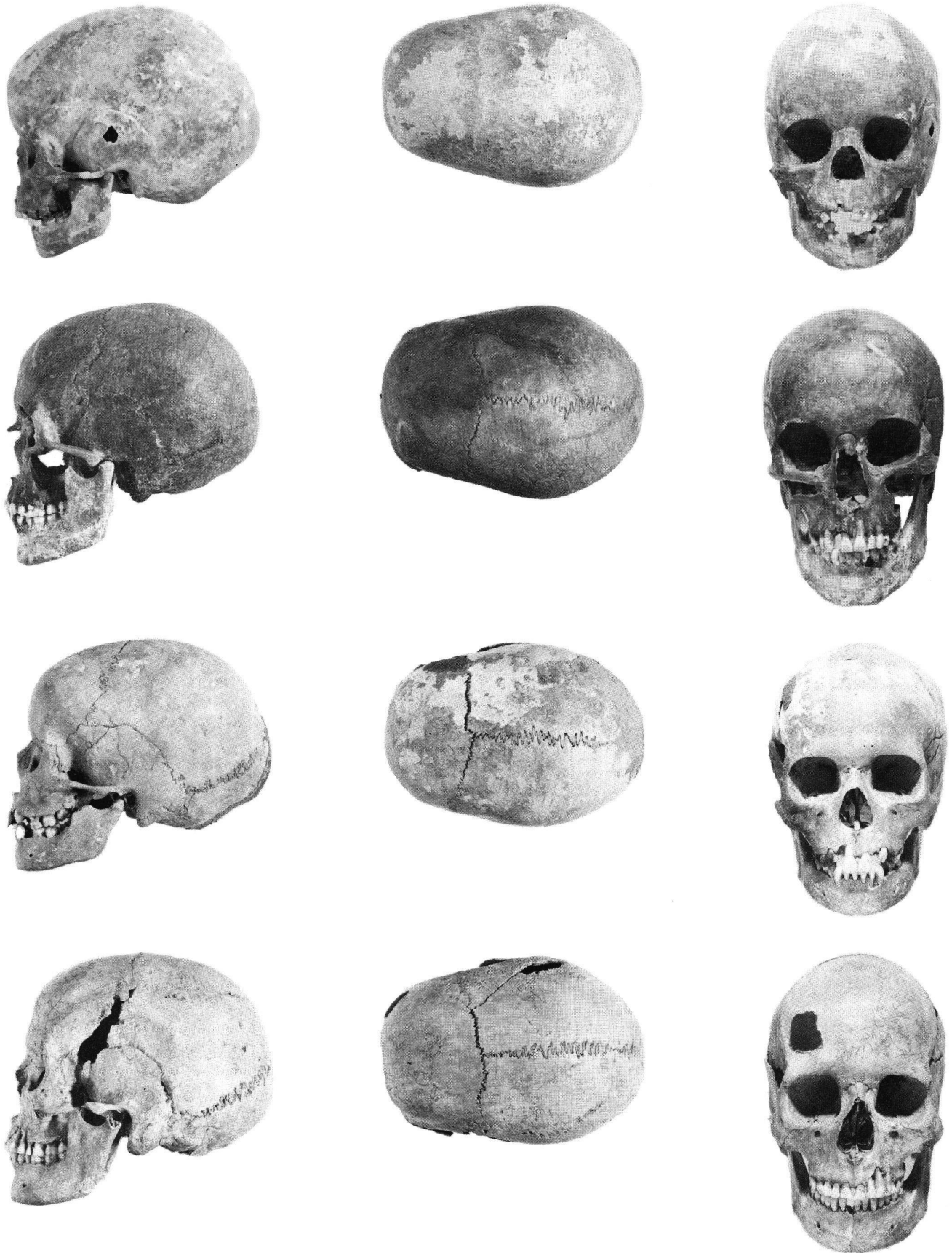


Fig. 35. Les crânes de Villette, selon les vues faciale, supérieure et latérale gauche. De haut en bas: T1, T2, T3 et T4 (Photo J.G. Elia).

squelettes et quelques autres sujets féminins (Barmaz I: T34 et 46; Sembrancher: T2, 3 et 4).

La fig. 33 montre la position de ces squelettes par rapport aux distances de grandeur (C2Q) et de forme (C2Z). La majorité des sujets montre très peu de variations pour la grandeur (sauf BI T34 et Sb T4); par contre, la composante de forme est très variable. On retrouve ici des observations déjà faites ailleurs (Menk, Simon, Kramar 1985; Simon, Kramar 1986), qui montrent une morphologie assez différente des squelettes de Barmaz I par rapport à ceux de Barmaz II. On remarque également une similitude entre les deux squelettes de Villette et celui de la tombe 3 de Sembrancher (Leemans 1985).

La seconde analyse est basée sur des caractères morphoscopiques (Berry 1967). Nous avons retenu 27 variables communes à tous les sujets. Puis, en fonction de la présence ou de l'absence de ces caractères, nous avons calculé des coefficients d'association ou de similitude entre individus (Jaccard 1908). A partir de ces données, nous avons calculé des distances entre individus, visualisées par un dendrogramme (average linkage) (fig. 34). On observe un groupement de trois sujets: ceux des tombes 3 et 1, très semblables, auxquels se rattache, à un niveau assez proche, la femme de la tombe 4; la femme de la tombe 2 semble très différente. Au vu de ces résultats, nous serions tentés de voir des liens familiaux entre les deux enfants (T1, T3) et la femme (T4). Il faut, cependant, être prudents car d'autres paramètres peuvent intervenir, tels la composante du milieu et la variation des caractères scopiques en fonction de l'âge (fig. 35).

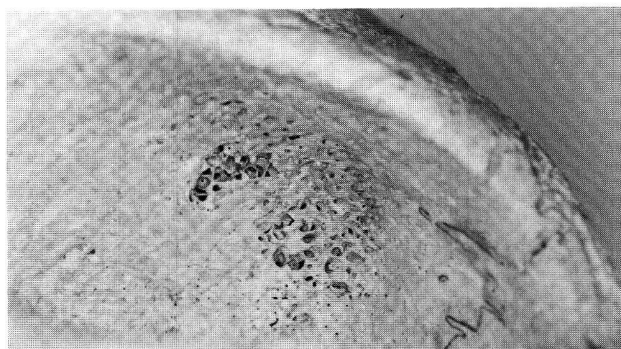
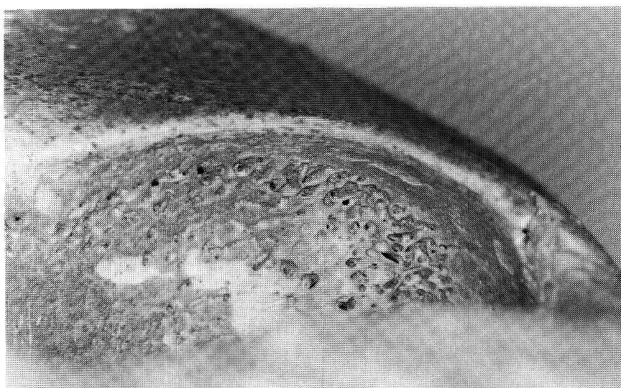
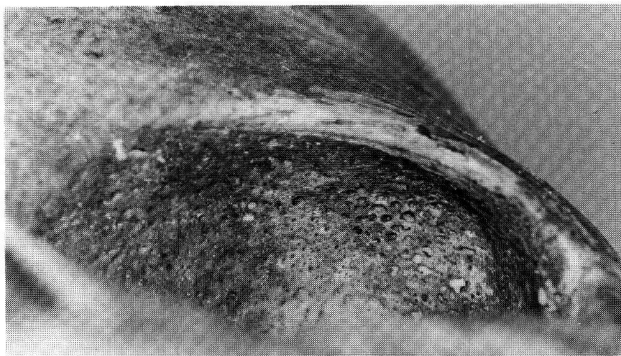


Fig. 36. Cribra orbitalia des sujets 1, 3 et 4 sur les plafonds orbitaires gauches (Photo J.G. Elia).

5.3. Etude paléopathologique

L'observation des dents et ossements de ces quatre sujets nous a permis de relever quelques stigmates pathologiques intéressants, soit par leur fréquence, leur nosologie ou leur signification pour l'état sanitaire.

La pathologie dentaire est réduite à la présence de trois dents cariées et de tartre chez la femme de la tombe 4, la denture des autres sujets étant saine.

L'intérêt de l'étude pathologique osseuse réside en la fréquence élevée d'un important indicateur de l'état de santé, soit les *cribra orbitalia*, et, chez la femme de la tombe 4, en la présence de lésions multiples dont la plus importante touche la colonne vertébrale et est vraisemblablement d'origine tuberculeuse.

Les cribra orbitalia se manifestent par des petites perforations des plafonds orbitaires (fig. 36) et pourraient traduire une anémie par manque de fer, résultant d'une malnutrition, associée ou non à une maladie infectieuse (Mensforth et al. 1978).

Les ossements de la femme 4 présentent plusieurs lésions: sur le segment thoracique de la colonne vertébrale,

sur le frontal, le maxillaire gauche, l'extrémité distale de l'humérus gauche et la diaphyse fémorale droite. La plus importante est celle qui touche trois vertèbres thoraciques adjacentes: il y a disparition d'un corps vertébral et destruction partielle des corps sus et sous-jacents (fig. 37).

L'étude macroscopique, microscopique et radiologique de ces vertèbres nous permet de dire que ces atteintes sont les séquelles d'une spondylodiscite chronique, qui, par l'importance de la destruction, apparaît avant tout d'origine tuberculeuse (mal de Pott) (Kramar 1985). Les autres lésions observées chez cette femme, érosions ou épaissements périostés, par leur aspect remanié, peuvent suggérer une inflammation des tissus voisins (pour le frontal, le maxillaire et le fémur), une origine infectieuse (pour l'humérus) ou encore des traumatismes (pour le fé-

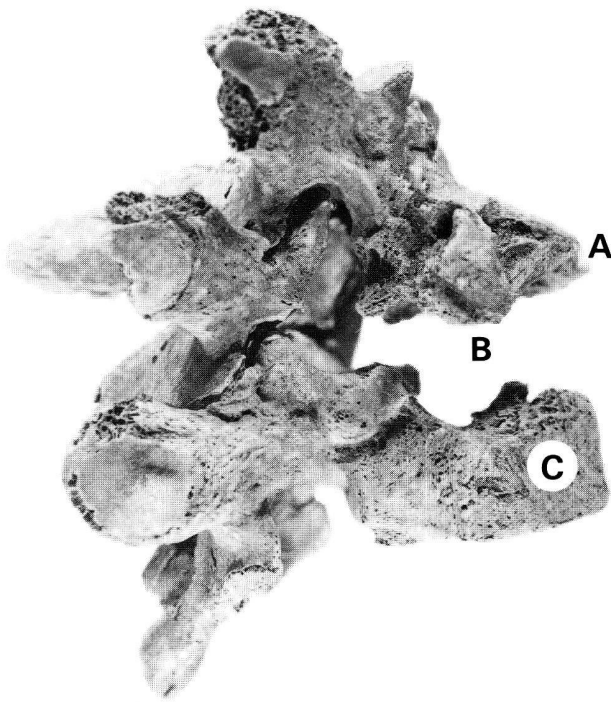


Fig. 37. Vue latérale de trois vertèbres thoraciques (sujet 4) montrant les diverses atteintes des corps vertébraux, dont la disparition du corps B. (Photo S.G. Elia).

mur). Ces diverses altérations pourraient aussi relever de la même origine infectieuse, éventuellement tuberculeuse, que celles du rachis; cependant, au vu des arguments dont nous disposons, nous préférons ne pas conclure à une origine commune certaine.

On observe aussi des épaissements du périoste sur l'extrémité inférieure des deux diaphyses cubitales de la plus jeune femme (T2). Les ossements des enfants ne présentent aucune lésion.

Quelles conclusions peut-on tirer de l'étude pathologique de ces quatre squelettes? Si l'on admet une cause infectieuse aux diverses lésions observées chez les femmes, lésions pouvant être associées à une malnutrition (comme la présence des cribra orbitalia pourrait le laisser penser), on peut conclure à un état de santé précaire de ces sujets néolithiques, aggravé ou peut-être induit par des désordres nutritionnels.

Certains auteurs pensent que les cribra orbitalia liées à certains types d'anémie peuvent être héréditaires: le fait qu'on en observe chez les deux enfants et la femme 4, pourrait aller dans ce sens, si l'on admet, comme semble le montrer l'analyse anthropologique, une filiation entre ces individus.

Au vu des résultats des études anthropologique et paléopathologique, l'étude de ces quatre squelettes permettrait de penser que trois d'entre eux auraient des liens familiaux.

6. Conclusions

Nous pouvons désormais résumer les principaux résultats obtenus sur les fouilles de Villette.

Séquence géologique holocène

La stratigraphie de Villette permet d'apporter quelques précisions sur la date de mise en place du grand cône torrentiel de Villette, et au-delà des autres cônes de la vallée. L'activité torrentielle principale responsable de la mise en place des alluvions très hétérométriques contenant d'énormes blocs, témoins de la violence du processus, semble en effet se situer entre le retrait du glacier de la récurrence tardiwürmienne (fin du Dryas I) et le début de l'Atlantique. Par la suite la compétence des eaux de ruissellement paraît diminuer considérablement jusqu'à l'époque actuelle malgré des phases de ruissellement dont il est difficile d'établir la chronologie exacte.

Ecologie de l'occupation du Néolithique moyen 2

Les tombes de Villette sont les premières tombes de ce type découvertes dans la vallée de Bagnes. Les tombes identiques les plus proches sont celles de Sembrancher (712 m). Avant les découvertes de Villette nous pensions que les sites néolithiques de cette époque ne dépassaient pas 720 m d'altitude et que le territoire de tels habitats était entièrement compris dans l'étage collinéen actuel au-dessous de 800 m. Cette zone correspond actuellement à la zone de la vigne (Crotti et al. 1983). Située vers 831 m, la nécropole de Villette occupe donc une position relativement élevée par rapport aux autres habitats et nécropoles contemporaines. Les vignes s'arrêtent aujourd'hui en aval, à la hauteur du village de Sembrancher (728 m) où elles atteignent l'altitude de 800 m. On notera pourtant que des vignes existaient anciennement sur le cône torrentiel de Villette, notamment en bordure nord, où elles atteignaient 900 m. Cette région favorisée permet donc d'envisager des terroirs agricoles néolithiques s'étendant jusque vers 900 m. Les récentes découvertes effectuées au Château de la Soie (alt. 872 m) au-dessus de Sion, confirment la possibilité de rencontrer des sites Cortailod au-dessus de 800 m et d'envisager des terroirs agricoles en zone de montagne (alt. 800–1400 m).

La position de la nécropole sur un cône d'alluvions reste quant à elle classique. Il est probable qu'un site d'habitat existait aux environs de la nécropole, soit sur le cône d'alluvion lui-même, soit sur une colline. De telles collines existent en amont dans la zone morainique de la récurrence tardiwürmienne près de la route menant du Châble à Bruson, entre 900 et 1000 m. La découverte d'habitats dans cette zone permettrait de remettre en question le modèle territorial que nous avons proposé en 1983.

Rituel funéraire

Pour la première fois il est possible de décrire avec quelques détails des structures de surface d'un cimetière en cistes de type Chamblandes. Parmi ces dernières il convient de signaler des structures de combustion et peut-être un dispositif de marquage avec dalles dressées dont on peut démontrer la contemporanéité avec la nécropole. Le remplissage de pierres de la fosse de la tombe 2 probablement partiellement visible en surface du sol primitif constitué par la couche 9 (mais obturée par la couche 8) est également original en Valais.

La présence d'un tumulus constitué par la couche 8 est par contre contestable. Cette question mériterait que l'on étende la fouille dans le secteur W1–W3/N1–N4 qui est actuellement encore préservé à l'extérieur de la villa.

L'ensemble de ces observations montre que les tombes pouvaient être repérables en surface et donc qu'on les respectait. Peut-être y pratiquait-on certains rites longtemps après l'inhumation.

Le rituel d'inhumation, corps contracté disposé sur le côté gauche reste classique pour ce type de sépulture.

La position des crânes des tombes 3 et 4, et peut-être des tombes 1 et 2, soulève par contre la question de la présence d'un rituel au cours duquel le crâne serait temporairement prélevé, après décarnisation du squelette, puis replacé dans la tombe avant la fermeture définitive de cette dernière.

Datation

Les datations obtenues à Villette confirment le rattachement d'une partie des cistes de type Chamblandes au Néolithique moyen 2 (civilisation de Cortaillod) à une époque contemporaine des premières stations littorales du Plateau suisse. Ce site constitue, jusqu'à nouvelle découverte, la plus ancienne trace d'une occupation humaine dans le val de Bagnes qui acquiert ainsi une profondeur historique qu'il n'avait pas jusqu'alors.

Les découvertes de Sion VS, Sous-le-Scex montrent pourtant qu'il s'agit d'une phase relativement tardive dans l'utilisation de ce type de sépulture dont l'origine remonte au début du Néolithique moyen 1 vers 5500 BP (4400–4100 av. J.-C. environ en datation calibrée).

Anthropologie et paléopathologie

Le cimetière contient 2 femmes et 2 enfants. On ne manquera pas de souligner l'étrange concordance existant entre cet ensemble dépourvu d'hommes et la population du petit cimetière de Sembrancher qui ne comportait également que des femmes (3 individus) et des enfants (2 in-

dividus) (Wermus 1981, T4 déterminé comme homme; Leemans 1985, rectification concernant le sexe de T4). Du point de vue anthropologique les deux femmes de Villette s'insèrent parfaitement par leur gracilité et leur dolichocéphalie dans la variabilité morphologique connue des populations néolithiques valaisannes.

On soulignera par contre l'intérêt des résultats obtenus par l'analyse morphoscopique qui montre l'étroite parenté de la femme de T4 et des enfants de T1 et T3, parenté qui se retrouve au niveau de la pathologie puisque ces trois individus sont affectés de cribra orbitalia. On peut donc envisager avec une certaine vraisemblance des liens de parenté biologiques entre les individus de T1, T3 et T4.

L'étude paléopathologique montre d'autre part des individus dont l'état de santé devait être relativement précaire, aggravé ou même induit par des désordres nutritionnels.

Zusammenfassung

Bei Bauarbeiten in Bagnes VS, Villette-les Dzardis wurden 1984 und 1985 vier Steinkistengräber vom Typ Chamblandes entdeckt und ausgegraben. Die Nekropole ist besonders interessant einerseits durch ihre Lage auf 831 m ü.M., also über der bisher angenommenen neolithischen Siedlungsgrenze von rund 800 m ü.M., andererseits durch die Beobachtungen, die zur unmittelbaren Umgebung der Steinkisten und zur Anthropologie der Bestatteten möglich wurden.

Die Gräber sind eingetieft in die unteren Lagen eines doppelten Schwemmkegels unterhalb des Plateaus von Verbier. Die vier Steinkisten lagen relativ nahe beieinander, Sondierungen in der näheren Umgebung ergaben keine weiteren Spuren.

Die Gräber enthielten keine Beigaben. In Grab 1 (bei den Bauarbeiten stark gestört) war ein Kind von 6–7 Jahren bestattet, in den Gräbern 2–4 wurde je ein Skelett in Hockerstellung mit Kopf im Osten beobachtet, es handelte sich um zwei Frauen und ein Kind. Bei den Bestattungen in Grab 3 und 4 war der Schädel nachträglich verschoben worden, während der Unterkiefer in anatomisch richtiger Lage blieb. Entsprechendes dürfte nach Berichten der Bauarbeiter für Grab 1 und 2 gelten, wo die Schädel aus der Mitte der Steinkiste herausgehoben worden waren. Die Frage, ob es sich um Verschiebungen durch natürliche Einwirkungen (z.B. Wasser) oder um rituelle Eingriffe handelt, bleibt offen.

Eine ausschliesslich im Bereich der Steinkisten beobachtete rötlichlehmige Schicht (Schicht 8) könnte als Überrest eines Grabhügels interpretiert werden, was ein in diesem Zusammenhang aussergewöhnliches Element wäre.

Weitere Strukturen:

- Eine Grube von 65 cm Durchmesser und 30 cm Tiefe, gleichzeitig mit Grab 1 und 2, bei der es sich weder um eine Herdstelle noch um ein Pfostenloch handeln kann.
- Eine Feuerstelle von 40 cm Durchmesser, eingetieft am Rand der für die Errichtung von Grab 2 ausgehobenen Grube.
- Zwei mit Sicherheit vom Menschen eingebrachte Steinplatten, die als oberflächliche Grabmarkierungen angesprochen werden könnten.
- Ein Halbkreis aus kleinen Steinplatten, Durchmesser ca. 1,69 m, dessen Funktion unbekannt ist. In diesem Zusammenhang konnte eine durchbohrte Knubbe, wie sie für das klassische Cortaillod typisch ist, geborgen werden.

Die anthropologische Untersuchung ergab Hinweise auf eine mögliche Verwandtschaft zwischen drei der Bestatteten. Die Skelette der beiden Frauen zeigen Spuren von Fehlernährung und Deformationen, die unter anderem auf Tuberkulose zurückzuführen sein könnten.

Datierung: Die Nekropole datiert (in kalibrierten C14-Daten) in die Zeit um 3900–3300 v.Chr.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui ont participé au succès des fouilles de Villette, notamment:

- M. l'Abbé Fr.-O. Dubuis, archéologue cantonal du Valais qui a soutenu financièrement les travaux de terrain.
- La Commune de Bagnes en la personne de son président Monsieur Willy Ferrez pour l'intérêt qu'il a manifesté pour nos recherches.
- Mmes Michèle Bruchez et Marthe Carron qui ont averti les services compétents de la découverte.
- Mme Bruchez et les ouvriers de l'entreprise Gilliod-Gabbud de Bagnes qui ont facilité notre travail sur leur chantier.
- Le professeur Marcel Burri qui est venu examiner la stratigraphie du site.
- M. et Mme Philippe Olive qui ont effectué les datations C14.

Notre reconnaissance va également aux membres de l'équipe de fouilles, constituée de Mlles Catherine Masserey et Sylvie Nicoud, ainsi que MM. Serge Aeschlimann, Kolja Farjon, Sébastien Favre, Manuel Mottet et Yves Reymond. Les encrages des figures au trait sont l'oeuvre de Serge Aeschlimann (sauf fig. 21, 22 et 34, Nagui Elbiali).

Nagui Elbiali
Alain Gallay
Christiane Kramar
Christian Simon
Département d'Anthropologie
de l'Université de Genève
12, rue Gustave-Revilliod
1227 Carouge-Genève

Bibliographie

- Ascardi, G. et Nemeskeri, J.* (1970) History of human life span and mortality. Akadémiai Kiado. Budapest.
- Bernabò Brea, L.* (1946 et 1956) Gli scavi nella caverna delle Arene Candide. Gli strati con ceramiche 1946 (2 vol.). Istituto di studi liguri. Bordighera.
- Berry, A.C. et Berry, R.J.* (1967) Epigenetic variation in the human cranium. *Journ. Anat.*, 101, 2, 361–379.
- Brunier, C., Martinet C. et Elbiali N.* (1986) Sion, Sous-le-Scex. In: Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C. Sion, Musées cantonaux, 23 mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 250–253.
- Burri, M.* (1974) Histoire et préhistoire glaciaires des vallées des Drances (Valais). *Eclogae geol. helv.*, 67, 1, 135–154.
- Burri, M.* (1986) Le milieu naturel. In: Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C. Sion, Musées cantonaux, 23 mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 42–49.
- Burri, M.* (1987) Connaître la nature en Valais. Les roches. Martigny, Pilet.
- Burri, M. et Jemelin, L.* (1983) Feuille: 1325 Sembrancher. Notice explicative. Atlas géologique de la Suisse. 1:25000. Commission géol. suisse. Bâle.
- Corboud, P.* (1986) Saint-Léonard, les Bâtiments. In: Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C. Sion, Musées cantonaux, 23 mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 281–285.
- Crotti, P. et al.* (1983) Le territoire des sites du Néolithique moyen valaisan (Suisse). In: Le peuplement de l'intérieur du massif alpin de la Préhistoire à la fin de l'Antiquité. 3ème Colloque sur les Alpes dans l'Antiquité (Aoste, 1982). *Bull. d'études préhist. alpines* 15, 55–80.
- Gallay, A.* (1977) Le Néolithique moyen du Jura et des plaines de la Saône. Contribution à l'étude des relations Chassey-Cortaillod-Michelsberg. *Antiqua* 6. SSPA. Frauenfeld.
- Gallay, A.* (1983) De la chasse à l'économie de production en Valais. Un bilan et un programme de recherche. Document du Département d'Anthropologie, Genève.
- Gallay, A.* (1984) Stratigraphie des dépôts du Tardiglaciaire et de l'Holocène ancien en Valais (Suisse). *Preistoria Alpina* (Museo tridentino di scienze naturali), 63–74.
- Gallay, A.* (1986-1) Les bases de la chronologie préhistorique valaisanne. In: Chronologie, datation archéologique en Suisse. *Antiqua* 15. 44–72. SSPA.
- Gallay, A.* (1986-2) Collombey-Muraz, Barmaz I et II. In: Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C. Sion, Musées cantonaux, 23 mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 184–191.
- Gallay, A.* (1986-3) Modèles de peuplement. In: Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C. Sion, Musées cantonaux, 23. mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 30–36.
- Gallay, A. et Corboud, P.* (1980) Sembrancher, district d'Entremont VS, Crétaz Polet. *ASSPA* 63, 222–224.
- Gallay, A., Olive P. et Carazzetti R.* (1983) Chronologie C14 de la séquence Néolithique – Bronze ancien du Valais (Suisse). *ASSPA* 66, 43–72.
- Jaccard, P.* (1908) Nouvelles recherches sur la distribution florale. *Bull. de la Soc. Vaud. de Sci. Nat.* 44, 223–270.
- Klein, J., Lerman, J.C. et Damon, P.E.* (1982) Calibration on the radiocarbon dates: Tables based on the consensus data of the workshop on calibrating the radiocarbon time scale. *Radiocarbon* 24, 2, 103–150.
- Kramar, C.* (1985) Etude d'un sujet du Néolithique moyen avec spondylosite dorsale. Actes du 17e Colloque des Anthropologistes de langue française. Toulouse 1985 (sous presse).
- Kramar-Gerster, C.* (1982) Nécropole de Corseaux-sur-Vevey. Etude anthropologique et description archéologique. Thèse. Département d'Anthropologie de l'Univ. de Genève.
- Kramar, C., Sauter, M.-R. et Weidmann, D.* (1978) La nécropole néolithique de Corseaux-sur-Vevey. *AS* 1, 2, 51–54.
- Leemans, E.* (1985) Anthropologie des tombes Chamblandes du Valais (Trouvailles isolées). Travail de diplôme. Département d'Anthropologie de l'Univ. de Genève (non publié).
- Maggi, R.* (1977) Lo strato a ceramiche graffite delle Arene Candide. *Preistoria Alpina* (Museo tridentino di scienze naturali) 13, 205–210.
- Masserey, C.* (1984) Sembrancher, district d'Entremont VS, Crétaz Polet. *ASSPA* 67, 192–194.
- May, O.* (1985) Economie et milieu montagnard dans le Valais néolithique. Essai de méthode comparative ethnoarchéologique et historique. Travail de diplôme. Département d'Anthropologie de l'Univ. de Genève (non publié).
- Menk, R., Simon, C. et Kramar, C.* (1985) Morphologie, paléodémographie et paléopathologie des hommes des tombes en ciste (Néolithique moyen valaisan). *Bull. d'études préhist. alpines* 17, 4792.

- Mensforth, R.P., Lovejoy, C.O., Lallo, J.W. et Armelagos, G.J.* (1978) The role of constitutional factors, diet, and infectious disease in the etiology of Porotic hyperostosis and periosteal reactions in prehistoric infants and children. *Medical Anthropology* 2, 1, 1–59.
- Moinat, P. et Simon, C.* (1986) Nécropole de Chamblandes-Pully, nouvelles observations. *ASSPA* 69, 39–53.
- Pearson, G.W., Pilcher, J.-R., Baillie M.G.L., Corbett, D.M. et Qua, F.* (1986) High Precision 14C Measurement of Irish Oaks to show the Natural 14C variations from AD 1840 to 5210 BC. *Radiocarbon* 28, 911–934.
- Pearson, G.W. et Stuiver, M.* (1986) High-Precision Calibration of the Radiocarbon Time scale, 500–2500 BC. *Radiocarbon* 28, 839–862.
- Penrose, L.S.* (1954) Distance, size and shape. *Ann. Eugenics* 18, 337–343.
- Pétrequin, A.-M.* (1977) Le Néolithique moyen bourguignon en Franche Comté, ses relations avec les groupes voisins. Mémoire de maîtrise, Faculté des Lettres, Univ. de Besançon (dactylographié).
- Pignat, G., Crotti, P.* (1984) L'histoire tardi- et postglaciaire du Haut-Bassin rhodanien et son peuplement mésolithique. *Preistoria Alpina (Museo tridentino de scienze naturali)* 11, 83–92.
- Pineau, H.* (1973) Place et interprétation des mesures individuelles dans l'étude des populations. *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris* 10, 13, 421–477.
- Plumettaz, N.* (1984) Découvertes récentes de tombes de l'Epoque romaine et du Haut Moyen Age en Valais. Travail de diplôme. Département d'Anthropologie de l'Univ. de Genève (non publié).
- Reber, B.* (1912) Les gravures cruciformes sur les monuments préhistoriques. *Bull. de la soc. préhist. française*, 264–278.
- Rohrer-Wermus, E., Masserey, C. et Pousaz, N.* (1986) Sembrancher, le Crétaz Polet. In: *Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C.* Sion, Musées cantonaux, 23 mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 208–215.
- Sauter, M.-R.* (1979) Essais de mise en relation entre les groupes néolithiques de Barmaz I et II (Collombey-Muraz VS) et Chamblandes (Pully VD). *Arch. suisses d'Anthrop. gén.* 43, 2, 165–181.
- Simon, C. et Kramar, C.* (1986) Anthropologie préhistorique; aspect physique, vie et mort de nos ancêtres. In: *Le Valais avant l'histoire, 14000 av. J.-C. – 47 apr. J.-C.* Sion, Musées cantonaux, 23 mai – 28 septembre 1986 (Catalogue d'exposition), 52–61.
- Telkka, A., Palkama, A. et Virtama, P.* (1962) Prediction of stature from radiographs of long bones in children. *Journ. Forensic Sci.* 7, 4, 474–479.
- Wermus, E.* (1981) Sembrancher, habitat préhistorique alpin (VS). Travail de diplôme. Département d'Anthropologie de l'Univ. de Genève (non publié).
- Wermus, E.* (1983) Sembrancher, district d'Entremont VS, Crétaz Polet. *ASSPA* 66, 249–254.
- Winiger, A.* (1985) L'habitat néolithique moyen du Petit-Chasseur II (Sion, Valais). Analyse du secteur oriental. Travail de diplôme. Département d'Anthropologie de l'Univ. de Genève (non publié).
- Wirz, H.O.* (1880) Schalenstein im Bagnethal (Wallis). *ASA* 1, janvier, 1 et pl. 1.